

Le projet ayant fait l'objet d'une demande de permis n° PC010 29523 D002

déposée à la mairie le : 15/03/2023

par : M^R Bertrand LUCAS

fera l'objet d'un permis tacite^[2] à défaut de réponse de l'administration trois mois après cette date. Les travaux pourront alors être exécutés après affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau décrivant le projet conforme au modèle réglementaire.

Cachet de la mairie



A handwritten signature in blue ink, which appears to be "E. Journe", positioned below the official stamp.

Délais et voies de recours

Le permis peut faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain d'un panneau décrivant le projet et visible de la voie publique (article R. 600-2 du code de l'urbanisme). L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.

[2] Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande.



Demande de Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions Permis de construire comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

- (i) Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
- (i) Depuis le 1^{er} septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens ». Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).
- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC 01029523D0002
PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

La présente déclaration a été reçue à la mairie
le 15/03/2023

Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- à l'Architecte des Bâtiments de France
- au Directeur du Parc National
- au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 Identité du demandeur^[1]

- (i) Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

[1] Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Région Grand-Est
Département de l'Aube
Commune de Polisot (10110)

Dossier de Demande de Permis de Construire

Maître d'Ouvrage :
SAS ENERGIE POLISOT



PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE POLISOT

FEVRIER 2023

Adresse de Correspondance :

WPD SOLAR ENERGIE
M Bertrand LUCAS
14 bis rue du Chapeau Rouge
21 000 Dijon
tel : 03 74 31 01 33
mail : b.lucas@wpd.fr

Adresse du demandeur :

WPD SOLAR FRANCE
14 bis rue du Chapeau Rouge
21 000 Dijon

Pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire

Pièces Administratives	1
Formulaire de demande de permis de construire	2 à 11
Extrait K-BIS ENERGIE POLISOT	12
Tableaux récapitulatifs du foncier concerné par le projet	13
PC 1 - Plan de situation du terrain	15
Localisation générale du projet	16
Vue aérienne	17
Plan cadastral du foncier concerné par le projet	18
PC 2 - Plans de masse des constructions	19
Plan de masse topographique - Etat Existant	20
Plan de masse général du projet - Etat Projeté	21
Plans de masse des entreprises du projet - Etat Projeté	22 à 23
PC 3 - Plans en coupe du terrain et de la construction	25
Plan de localisation des coupes AA' et BB'	26
Coupes AA' - Etat existant et état projeté	27
Coupes BB' - Etat existant et état projeté	28
Coupe d'une structure photovoltaïque	29
Coupes d'un poste de transformation	30
Coupes du poste de livraison	31
Coupes du container de stockage	32
PC 4 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet	33 à 35
PC 5 - Plans des façades et des toitures	37
Plan modèle des structures photovoltaïques	38 à 39
Plan modèle du poste de livraison	40
Plan modèle des postes de transformation	41
Plan modèle des postes de transformation	42
Plan modèle du portail	43
Plan modèle de la clôture	44
Plan modèle d'une clôture	45
PC 6 - Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement	47
Plan de localisation des points de vue des photomontages	48
Photomontages	49 à 50
PC 7 - Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	51
Plan de localisation du point de vue photographique	52
Photographie	53
PC 8 - Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	55
Plan de localisation du point de vue photographique	56
Photographie	57
PC 11 - Étude d'impact (Voir document joint à la demande de permis de construire)	59

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
AU SOL DE POLISOT
COMMUNE DE POLISOT (10110)

Contenu

- Formulaire de demande de permis de construire
- Bordereau de dépôt des pièces jointes
- Extrait Kbis de ENERGIE POLISOT
- Tableaux récapitulatifs du foncier concerné par le projet
- Tableau récapitulatif des caractéristiques du poste de livraison et des postes de transformation

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / info@imarchi.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



PIÈCES ADMINISTRATIVES

1.1 Vous êtes un particulier Madame Monsieur
Nom _____
Prénom _____

Date et lieu de naissance : Date : _____ / _____ / _____
Commune : _____
Département : _____ Pays : _____

Demande de Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions

Permis de construire comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes,

vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

(i) Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée

selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
(i) Depuis le 1^{er} septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens ».

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :	Cadre réservé à la mairie du lieu du projet				
• vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).	PC ou PA	Dpt	Commune	Année	N° de dossier
• vous réalisez une nouvelle construction.	La présente déclaration a été recue à la mairie				
• vous effectuez des travaux sur une construction existante.					
• votre projet comprend des démolitions.					
Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (ADAU) disponible sur www.service-public.fr					

Cachet de la mairie et signature du receveur
Dossier transmis :
 à l'Architecte des Bâtiments de France
 au Directeur du Parc National
 au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
 au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

1 Identité du demandeur^[1]

(i) Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chaque des demandeurs, à partir de la deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

[1] Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-propriétaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1.1 Vous êtes un particulier Madame Monsieur
Nom _____
Prénom _____

Date et lieu de naissance : Date : _____ / _____ / _____
Commune : _____
Département : _____ Pays : _____

1.2 Vous êtes une personne morale

Raison sociale

Dénomination
ENERGIE POLISOT

N° SIRET
9 1 9 6 3 1 7 0 5 0 0 1 0 SASU

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
Nom _____
FRITSCH

Prénom _____
Nicolas

2 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 94 _____ Voie : rue Saint-Lazare

Lieu-dit : _____

Localité : Paris _____

Code postal : 7 5 0 0 9 BP : _____ Cedex : _____

Téléphone : _____
Adresse électronique : _____

Si le demandeur habite à l'étranger : _____

Pays : _____
Division territoriale : _____

(i) J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)^[2]

(i) Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.

Pour un particulier : Madame Monsieur
Nom _____
Prénom _____
Bertrand

Lucas _____
Pour une personne morale : _____
Dénomination _____

Raison sociale

N° SIRET _____
Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur
Nom _____
Prénom _____

[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

Adresse : Numéro : 14bis Voie : rue du Chapeau rouge

Lieu-dit :

Localité : DijonCode postal : 21000

BP :

Cedex :

Si cette personne habite à l'étranger: Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction).

Pays : _____ Division territoriale : _____ Indicatif pour le pays étranger : _____

Téléphone : 0675486866 @ wpd.fr
Adresse électronique : b.lucas

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : LA PROSELocalité : POLISOTCode postal : 10110**Références cadastrales :**

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 12.
Préfixe : 000 Section : B Numéro : 1628 Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 20819

3.2 Situation juridique du terrain

Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?**Le terrain est-il situé dans un lotissement ?**

Oui Non Je ne sais pas
 Oui Non Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) ? Oui Non Je ne sais pas
Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbaine) ? Oui Non Je ne sais pas
Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partnaire (P.U.P) ? Oui Non Je ne sais pas
Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'intérêt National (O.I.N) ? Oui Non Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations : _____

4 À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

 Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction).

4.1 Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés quel que soit le secteur de la commune

- Cochez la ou les cases correspondantes.
- Lottissement
 - Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
 - Terrain de camping
 - Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
 - Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
 - Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
 - Aménagement d'un golf
 - Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m², constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
 - Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles
- Dans les secteurs protégés**
- Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé^[4] :**
- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
 - Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières
- Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques^[4] :**
- Création d'une voie
 - Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
 - Création d'un espace public
 - Création d'une réserve naturelle^[4] :
 - Création d'un espace public

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m²) : _____ En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

5 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction**5.1 Architecte**

Vous avez eu recours à un architecte^[5] : Oui Non

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

Nom de l'architecte :

Prénom :

RAES

Vincent

Numéro : 21 Voie : rue d'Auteuil Lieu-dit : Localité : PARIS Code postal : 7 5 0 1 6 BP : Cedex :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes : S14812P000193941

Conseil Régional de : ILE-DE-FRANCE Téléphone : 0 1 4 2 0 8 9 6 2 0 ou Télécopie : Adresse électronique : @gmx.com

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte (ou un agréé en architecture), veuillez cocher la case ci-dessous^[6] :

Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

5.2 Nature du projet envisagé

Nouvelle construction Tavaux sur construction existante

Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur structures fixes inclinées à 18° et orientées vers le sud et d'une hauteur de 3,48m. Il se situe sur la commune de Polistot sur une emprise clôturée totale de 7,8 ha. En plus des structures supportant les modules, le projet comprend 1 poste de livraison, 3 postes de transformation, un container de stockage et 2 cliermes.

Les équipements installés ont les caractéristiques suivantes :

-1 poste de livraison d'une surface de plancher de 26m² et d'une hauteur de 2,8m. Aspect extérieur : gris RAL 7013

-3 postes de transformation d'une surface de plancher de 15,6m² et d'une hauteur de 2,8m. Aspect extérieur : -1 container de stockage d'une surface de plancher de 14,78m² et d'une hauteur de 2,6m. Aspect extérieur : gris RAL 7013

-Clôture grillagée de 2m de haut et de teinte grise RAL 7013
-Clôture grillagée de 2m de haut et de teinte grise RAL 7013

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophase (ou 36 kVA triphasé),
indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, indiquez sa puissance créée kW et la destination principale de l'énergie produite :

Réinjection sur le réseau public

[5] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

[6] Vous pouvez vous dispenser du recours à un agréé en architecture si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m² de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m² de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m² ;
- Des serres de production dont le pied-droits a une hauteur intérieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m² ;

5.3 Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : _____ dont individuels : _____ dont collectifs : _____
- Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Loyer Localisé Social	Accession Sociale (hors prêt à taux zéro)	Prêt à taux zéro
-----------------------	---	------------------
- Autres financements : _____
- Mode d'utilisation principale des logements :
 - Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale)
 - Vente
 - Location
- S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :
 - Résidence principale
 - Résidence secondaire
- Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :
 - Piscine
 - Garage
 - Vérande
 - Abri de jardin
- Autres annexes à l'habitation :

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre

- Résidence pour personnes âgées
- Résidence pour étudiants
- Résidence sociale
- Résidence pour personnes handicapées

Autres, précisez : _____

- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :

3 pièces	4 pièces	5 pièces	6 pièces et plus	et au-dessous du sol
----------	----------	----------	------------------	----------------------
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces :

1 pièce	2 pièces
---------	----------
- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol _____

- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
 - Extension
 - Surélévation
 - Crédit de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :
 - Transport
 - Enseignement et recherche
 - Action sociale
 - Santé
 - Culture et loisir
 - Ouvrage spécial

5.5 Destination des constructions et tableau des surfaces

- ① Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1^{er} janvier 2016.

Surfaces de plancher^[7] en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée par changement de destination ^[8] (B)	Surface créée par changement de destination ^[9] (C)	Surface supprimée ^[10] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[9] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ^[11]						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif						
Surfaces totales (m²)		87.58				87.58

[7] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 180 cm, calculée à partir du ru intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des voids et des terrains, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part fortifiante des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

[8] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[9] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'un des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

[10] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local technique dans un immeuble commercial.

[11] L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de préparation, de réparation, ou prestations de services relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 96-247 du 2 avril 1996 ».

5.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

5.6 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

① Uniquelement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5.

Destinations ^[13]	Sous-destinations ^[14]	Surface de plancher en m ²	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[15] (B)	Surface créée par changement de destination ^[16] ou de sous-destination ^[17] (C)	Surface supplimée ^[18] (D)	Surface supplimée par changement de destination ^[19] ou de sous-destination ^[17] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole							
Habitation	Logement							
	Hébergement							
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail							
	Restauration							
	Commerce de gros							
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle							
	Cinéma							
	Hôtels							
	Autres hébergements touristiques							
	Loraux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilées							
	Loraux techniques et industrielles des administrations publiques et assimilées							
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale							
	Salles d'art et de spectacles							
	Équipements sportifs							
	Autres équipements recevant du public							
	Industrie							
	Entrepot							
	Bureau							
	Centre de congrès et d'exposition							
Surfaces totales (en m²)								

[12] Vous pouvez nous aider de la fiche d'aide pour le calcul d'^d es surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plancher supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des items, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

[13] Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme.

[14] Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme.

[15] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitué de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[16] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

[17] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entreprise en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

[18] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce dans un immeuble commercial).

5.7 Stationnement**Nombre de places de stationnement**Avant réalisation du projet : 0Après réalisation du projet : 0**Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet**

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : Voie : Lieu-dit : Localité : Code postal :

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : Voie : Lieu-dit : Localité : Code postal : Nombre de places : Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) : **À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions**

① Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits : Démolition totale Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logements démolis :

7 Participation pour voirie et réseaux

① Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

7.1 Pour un particulier

Madame Monsieur

Nom _____

Prénom _____

7.2 Pour une personne morale

Dénomination _____

Raison sociale _____

Type de société (SA, SCI...)

N° SIRET

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Prénom _____

Nom _____

Adresse : Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____ Cedex : _____

Adresse électronique : _____ @ _____

Si le demandeur habite à l'étranger : _____

Pays : _____

Division territoriale : _____

Indiquez si votre projet :

porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application

du code de l'environnement (IOTA)

porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L. 181-1 du code de l'environnement

fait l'objet d'une dérogation au titre du L. 411-2

4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)

porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7

du code de l'environnement

déroge à certaines règles de construction

et met en œuvre une solution d'effet équivalent

au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre

Indiquez également si votre projet :

Informations complémentaires

se situe dans le périmètre d'un site patrimonial

remarquable

se situe dans les abords d'un monument historique

9 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis

je suis informé (e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux au sens de l'article 1406 du CGI pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens ».

Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

À _____

Fait le 1 3 / 0 2 / 2 0 2 3

Signature du (des) demandeur(s)

Signature du (des) demandeur(s)

▲ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

- Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
 - un exemplaire supplémentaire, si votre projet est sis dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;
 - un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
 - deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

10 Pour un permis d'aménager portant sur un lotissement

En application de l'article L. 441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconversion de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Information à remplir sur le professionnel sollicité :

architecte paysagiste-concepteur

Nom _____

Prénom _____

Numéro : _____

Voie : _____

Lieu-dit : _____

Localité : _____

Code postal : _____ BP : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____ @ _____

Code postal : _____ BP : _____

Cedex : _____

Code postal : _____ BP : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____ @ _____

Pour les architectes uniquement :

porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes : _____

Conseil régional de : _____

Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un cœur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
<input checked="" type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressées par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L. 414-4 du code de l'environnement :	
<input type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif :	
<input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
<input type="checkbox"/> PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :	
<input type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un agrément :	
<input type="checkbox"/> PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :	
<input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :	
<input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

(i) Cochez les cases correspondant aux pièces jointes

à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.
Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'Etat chargé de l'urbanisme.

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets, constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées.

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ^[20]	1 exemplaire par dossier
PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]^[20]	
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ^[20]	1 exemplaire par dossier

[19] Se conseiller auprès de la mairie.
[20] Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager.

Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale :

<input type="checkbox"/> PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 122-22 et R. 122-23 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16])	OU	<input type="checkbox"/> PC 16-1-1. Le formulaire attestant la prise en compte des exigences de performance énergétique et environnementale et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité approvisionnements en énergie en application de l'article R. 122-24-1 et R. 122-24-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16]) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :		<input type="checkbox"/> PC 16-2. L'anlaysis de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 55-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :		<input type="checkbox"/> PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet fait l'objet d'une concertation :		<input type="checkbox"/> PC 16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini et lorsqu'en usage différent est envisagé ;		<input type="checkbox"/> PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouveau usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :		<input type="checkbox"/> PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouveau usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :		<input type="checkbox"/> PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme [Art. L. 15-15 du code de l'urbanisme] :		<input type="checkbox"/> PC 17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous projetez de dépasser le coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifiant par la construction de logements sociaux :		<input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme)]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800 m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :		<input type="checkbox"/> PC 17-2. Un tableau indiquant le nombre de logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt localisé social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme)]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficent d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifiant par la construction de logements sociaux :		<input type="checkbox"/> PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a)	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficent d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :		<input type="checkbox"/> PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficent d'occupation des sols) en cas de POS ou environnementale :		<input type="checkbox"/> PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficent d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :		<input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de concilier la convention prévue au 3 ^e de l'article L.831-1 du code de la construction et de l'habilitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :		<input type="checkbox"/> PC22. Un document prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un défrichement :		<input type="checkbox"/> PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2 ^e de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :		<input type="checkbox"/> PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un lotissement :		<input type="checkbox"/> PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un lotissement :		<input type="checkbox"/> PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
OU, si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :		<input type="checkbox"/> PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un lotissement :		<input type="checkbox"/> PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 432-11 (* al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des catégories de logements locatifs sociaux		<input type="checkbox"/> PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

<input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concerté (ZAC) :	
<input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m ² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
<input type="checkbox"/> PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenaire (PUP) :	
<input type="checkbox"/> PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenaire et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :	
<input type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le projet est soumis à la redérence bureaux :	
<input type="checkbox"/> PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redérence bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1000 m² dans une commune de moins de 20000 habitants :	
<input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :	
<input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
<input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
<input type="checkbox"/> PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévues à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
<input type="checkbox"/> PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévues par l'article R. 122-11 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :	
<input type="checkbox"/> PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 112-13 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :	
<input type="checkbox"/> PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 112-9 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles de hauteur du plan local d'urbanisme prévue à l'article L.152-5-2 du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC40-4. Une demande de dérogation comprenant le document prévu à l'article R. 171-3 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité environnementale [Art. R. 431-31-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
<input type="checkbox"/> PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
<input type="checkbox"/> PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du CCS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
<input type="checkbox"/> PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :	
<input type="checkbox"/> PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.126-20 et L.183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France
Si votre projet est soumis, au titre du code du tourisme, à une autorisation de location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme tenant lieu d'autorisation d'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC-45. Un document contenant la mention et les éléments prévus au 1) de l'article R. 324-1-7 du code du tourisme.	1 exemplaire par dossier
Si vous bénéficiez, lorsque votre projet est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid, d'une dérogation :	
<input type="checkbox"/> PC-46. La décision prise sur la demande de dérogation à l'obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie [Art. R.431-16 q) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Extrait K-BIS d'ENERGIE POLISOT

Greffie du Tribunal de Commerce de Paris
1 QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04
N° de gestion 2022B32113



Code de vérification: SJ02ER-TDU
<https://www.infogreffe.fr/control>

Extrait Kbis

EXTRAIT D'INNOMBRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

à jour au 1 février 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 919 631 705 R.C.S. Paris
Date d'immatriculation 23/09/2022

Dénomination ou raison sociale

Forme juridique

Capital social

Adresse du siège

Activités principales

La réalisation, l'exploitation, la vente, l'administration de park solaires ou et plus généralement des énergies renouvelables ou non polluantes pour son compte ou pour le compte de tiers ainsi que toute activité ou prestation de services connexes ou ayant un lien direct ou indirect comme par exemple le conseil au financement pour la réalisation de ces projets.

Date de la personne morale

Date de clôture de l'exercice social

Date de clôture du 1er exercice social

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénom(s)

Date et lieu de naissance

Nationalité

Domicile personnel



Fredéric Nicolas
Le 20/04/1976 à Flensburg (Allemagne)
Allemande



Bales Vincent
Le 16/07/1977 à Concarneau (29)
Français
153 rue du Faubourg Saint-Denis 75010 Paris

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement

Nom commercial

Activité(s) exercée(s)

Energie Polisot

La réalisation, l'exploitation, la vente, l'administration de park solaires ou et plus généralement des énergies renouvelables ou non polluantes pour son compte ou pour le compte de tiers ainsi que toute activité ou prestation de services connexes ou ayant un lien direct ou indirect comme par exemple le conseil au financement pour la réalisation de ces projets.

Date de commencement d'activité

Origine du fonds ou de l'activité

Création

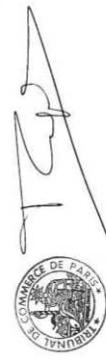
Greffie du Tribunal de Commerce de Paris
1 QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04
N° de gestion 2022B32113

Extrait Kbis

Exploitation directe

Mode d'exploitation

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



Tableau récapitulatif du foncier concerné par les structures photovoltaïques

Structure photovoltaïque	Parcelle d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m ²)	Surface de la zone clôturée (Ha)	Adresse Lieu-dit	Commune
B 1628	208 196	7,8 ha	LA PROSE	POUJOS (10110)	

Tableau récapitulatif du foncier concerné par le poste de livraison et par les postes de transformation

Poste de livraison	Parcelle d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m ²)	Surface des constructions (m ²)	Adresse Lieu-dit	Commune
Poste de transformation 1	B 1628	208 196	26		POUJOS (10110)
Poste de transformation 2			15,6	LA PROSE	
Poste de transformation 3			15,6		
Container de stockage			14,78		
	TOTAL		87,58		

Tableau récapitulatif des caractéristiques du poste de livraison et des postes de transformation

	Parcelles d'implantation	Caractéristiques (m)			Adresse Lieu-Dit	Commune
		Longueur	Largeur	Hauteur		
Poste de livraison		10,00	2,60	2,80	264	
Poste de transformation 1	B 1628	6,00	2,60	2,80	270	
Poste de transformation 2					262	
Poste de transformation 3					266	
Container de stockage		6,06	2,44	2,60	258	

Contenu

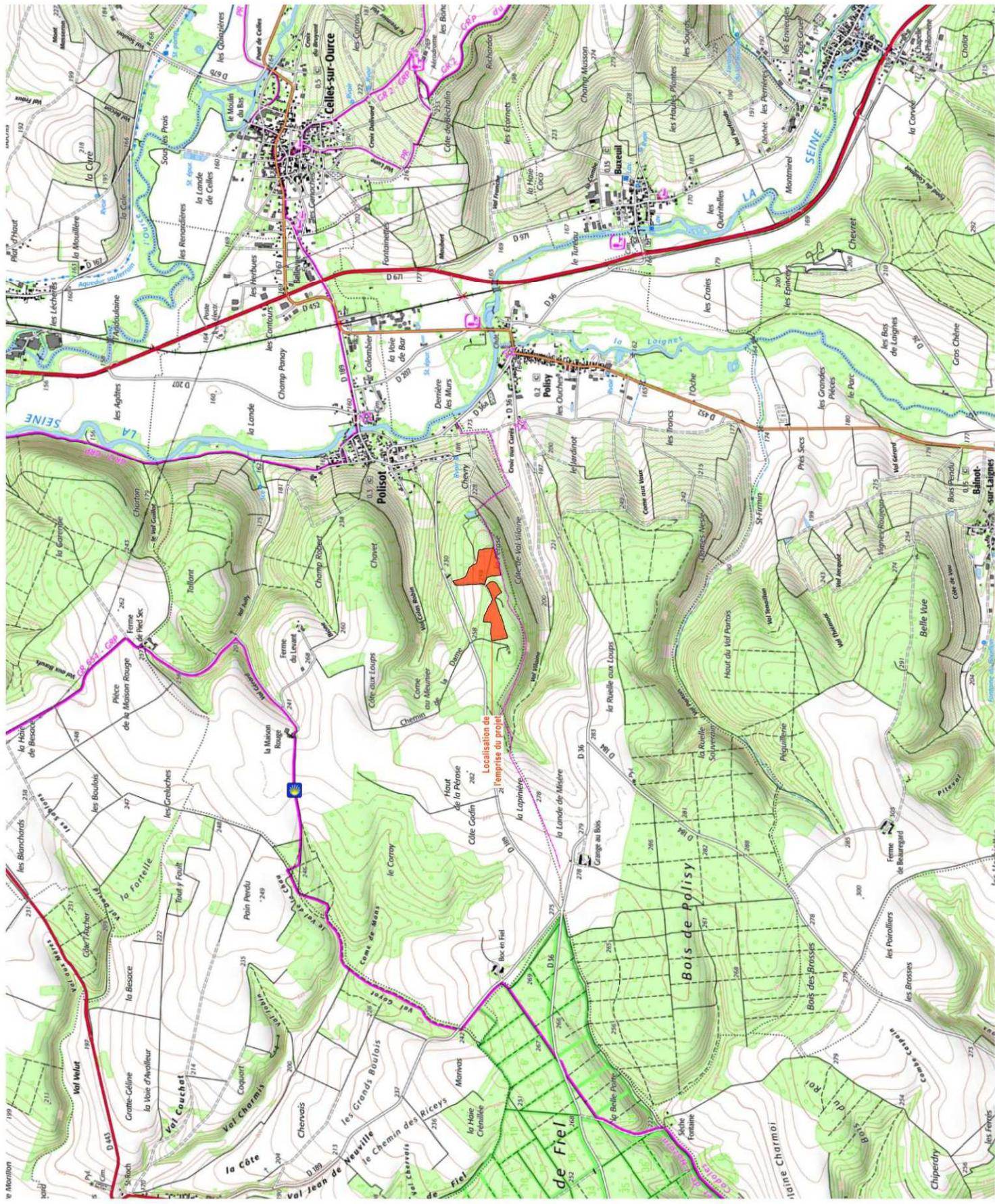
- Localisation générale du projet au 1/25000
- Vue aérienne au 1/3000
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet 1/3000

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / info@imarchi.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



PC1 - PLANS DE SITUATION DU TERRAIN



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
AU SOL DE POLISOT (10110)
COMMUNE DE POLISOT

LOCALISATION GÉNÉRALE
DU PROJET

Légende
Localisation de la
Centrale photovoltaïque



Echelle 1/25000 au format A3
0 500 1000m



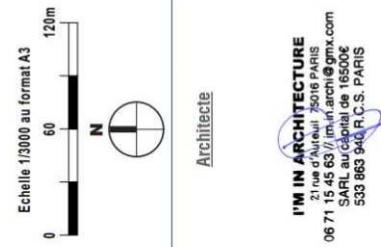
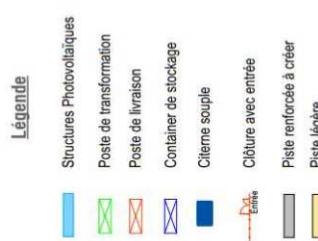
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 63 // archi@im-in.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



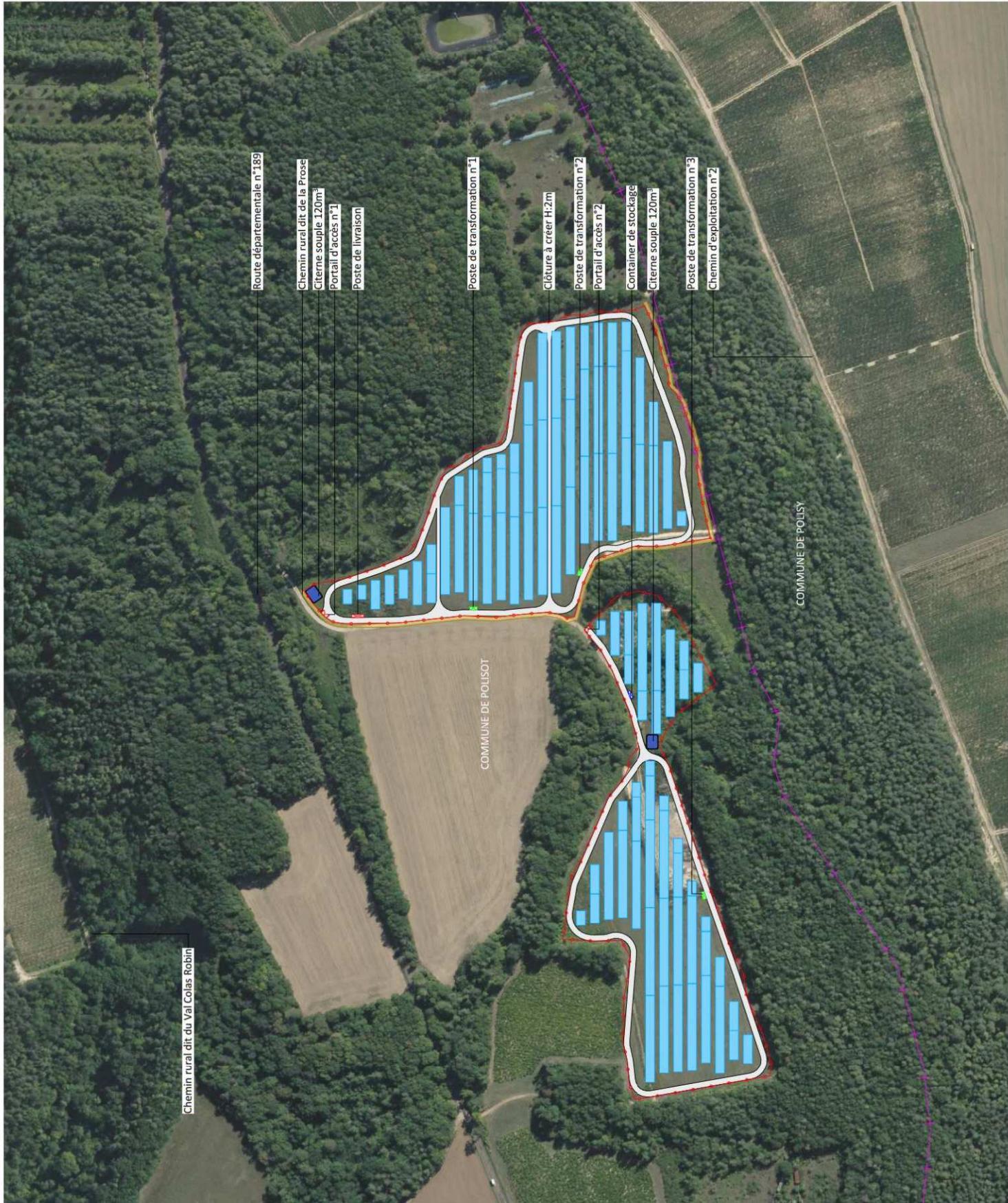
thin e energy
WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

VUE AÉRIENNE



I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

wpd
thin:energy
WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL DE POLISOT
COMMUNE DE POLISOT (10110)**

**PLAN CADASTRAL DU FONCIER
CONCERNÉ PAR LE PROJET**

Légende

- | | | | | | | | | |
|---|---|--|---|---|--|---|---|--|
|  Clôture avec entrée |  170 |  Foncier concerné par la présente demande |  Limite cadastrale |  Limite de section |  Limite de lieu-dit |  Limite de commune |  Bâtiments existants |  Foncier non concerné par la présente demande |
|  Entrée | | |  _____ |  _____ |  _____ |  _____ |  _____ |  _____ |

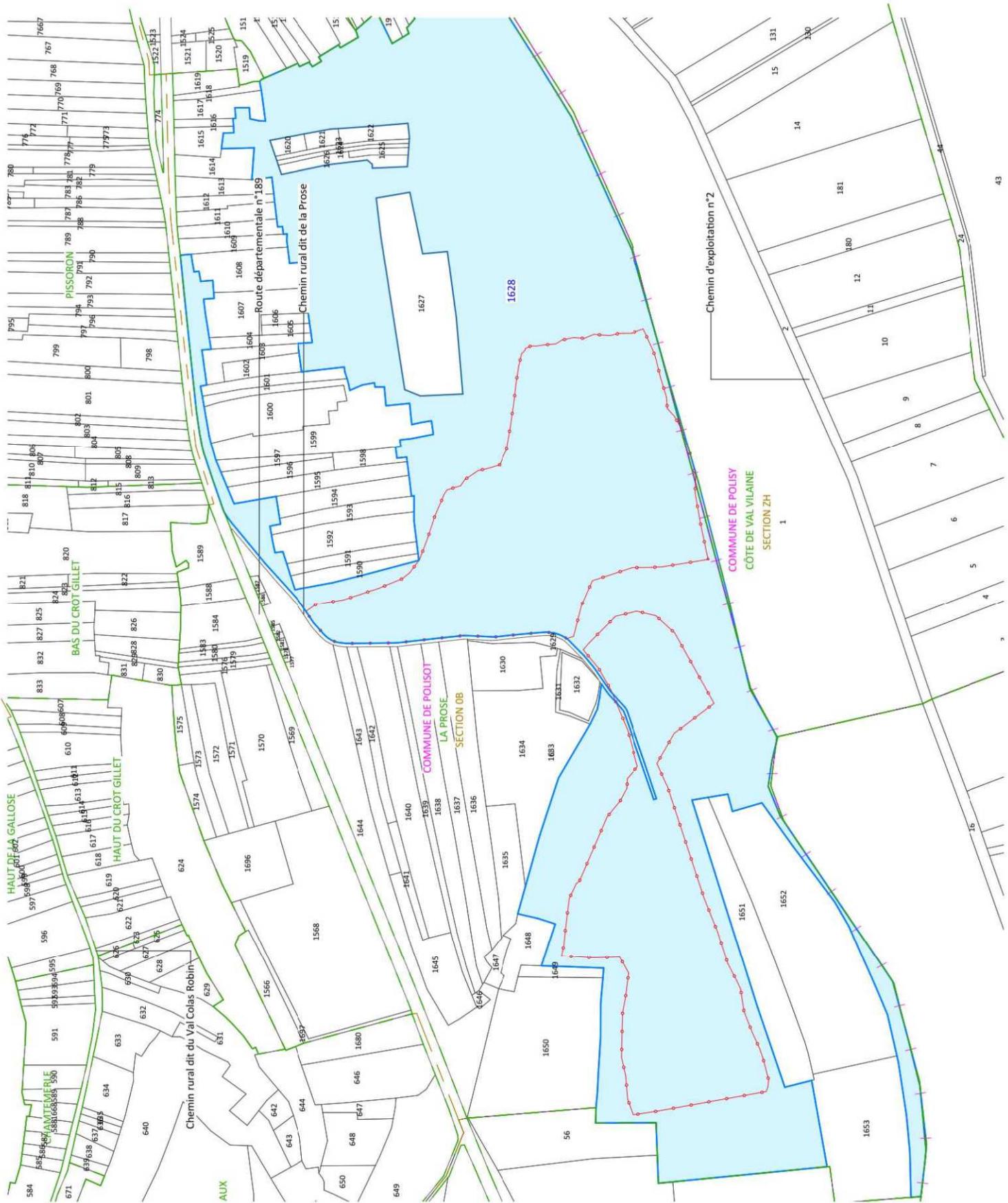
Echelle 1/3000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 61 im.in. archi @ gmx.
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



DEMANDE DE FERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
AU SOL DE POLISOT
COMMUNE DE POLISOT (10110)

Contenu

- Plan de masse topographique - Etat existant - au 1/300ème
- Plan de masse général du projet au 1/3000ème
- Plan de masse de l'emprise du projet au 1/1500ème

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / info@imarchi.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



PC2 - PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

**EMMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
AU SOL DE POLISOT
COMMUNE DE POLISOT (10110)**

PLAN DE MASSE
TOPOGRAPHIQUE
ETAT EXISTANT

Légende

- | | |
|--|--|
| Foncier concerné par la présente demande | |
| Limite cadastrale | |
| Limite de section | |
| Limite de lieu-dit | |
| Limite de commune | |
| Foncier non concerné par la présente demande | |
| Closure avec entité | |
| Végétation existante | |
| Courbes de niveaux | |

Echelle 1/3000 au format A3

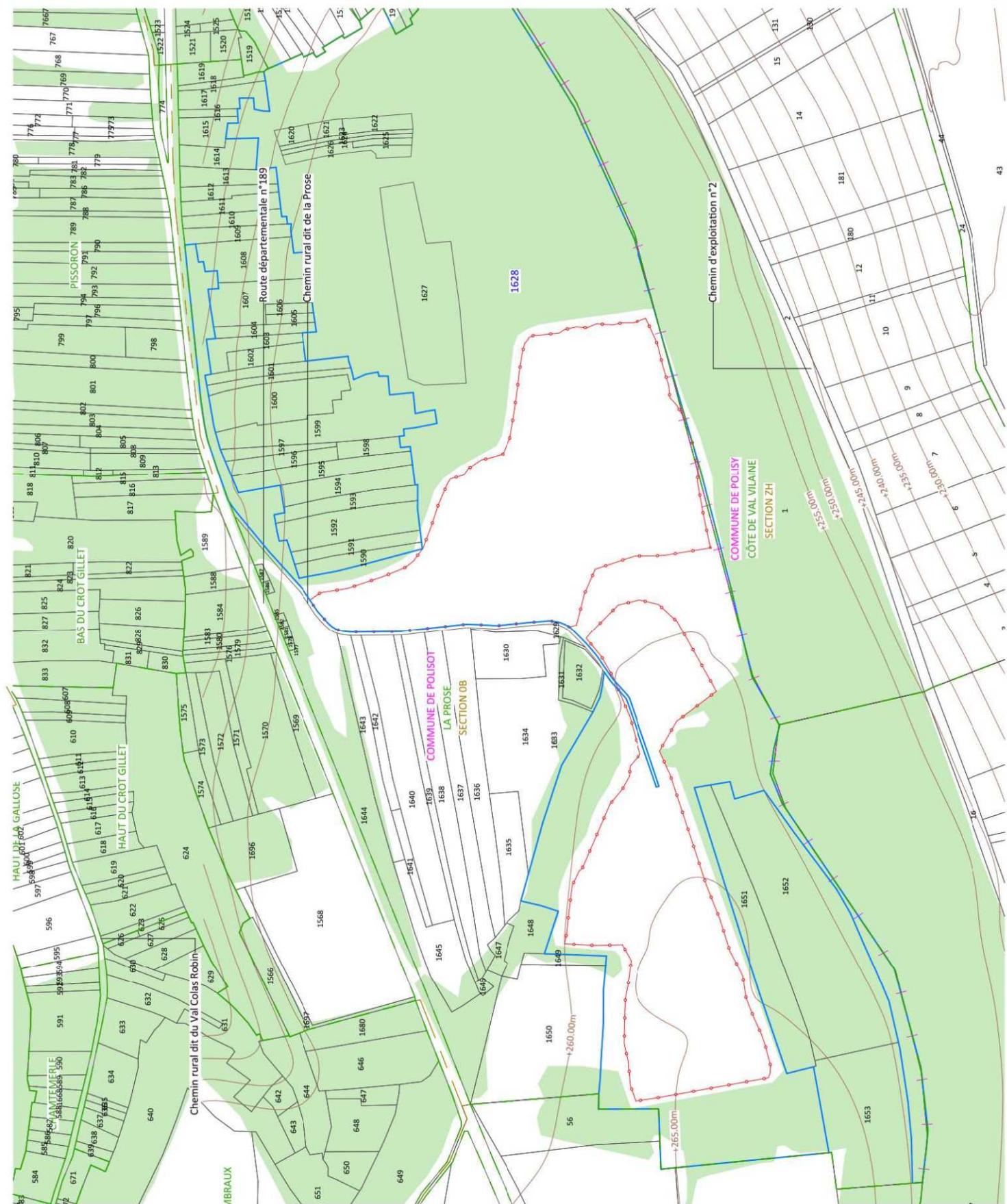


Architecture

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75106 PARIS
06 71 15 45 63 / imarchi@imarchi.com
SARL au capital de 165000€
533 863 940 R.C.S. PARIS

10

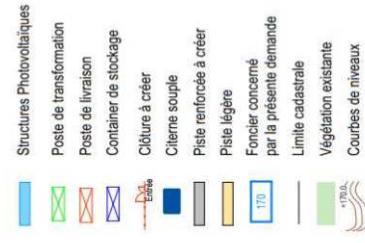
WPD SOLAR FRANCE
114 Bis rue du Chapeau
21 000 DIJON



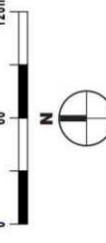
**DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL DE POLISOT
COMMUNE DE POLISOT (10110)**

**PLAN DE MASSE
DU PROJET**

Légende



Echelle 1/3000 au format A3

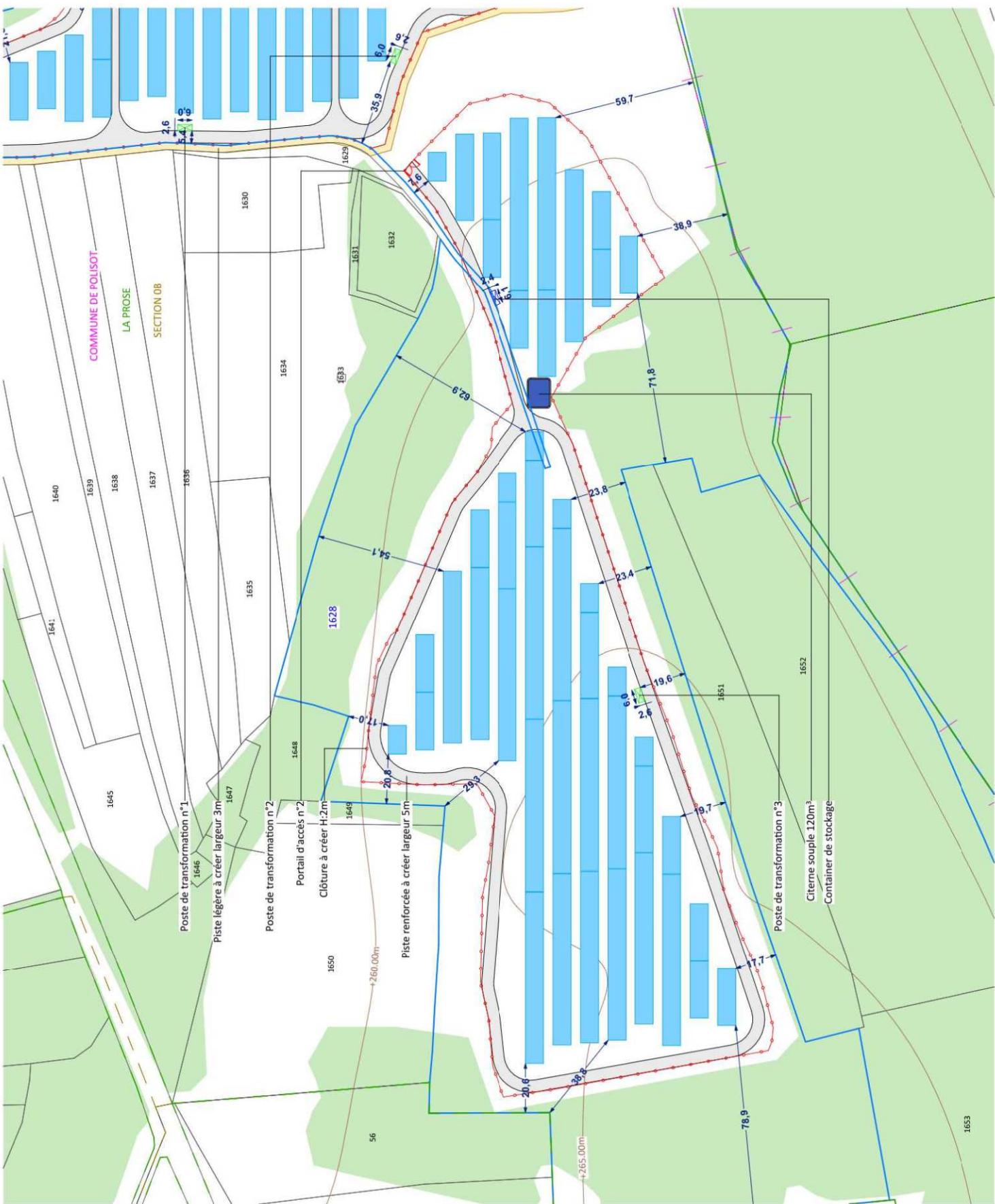


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.fr
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON





DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL DE POLISOT
COMMUNE DE POLISOT (10110)

PLAN DE MASSE
EMPRISE OUEST

Légende

- Structures Photovoltaïques
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Containier de stockage
- Clôture à créer
- Citerne souple
- Piste légère
- Foncier concerné par la présente demande
- Limite cadastrale
- Végétation existante
- Courbes de niveaux

Echelle 1/1500 au format A3
0 30 60m
N

Architecte

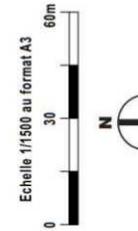
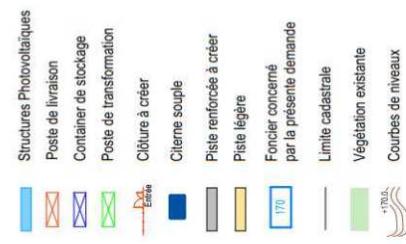
IM IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@orange.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
thin e energy
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

PLAN DE MASSE
EMPRISE EST

Légende

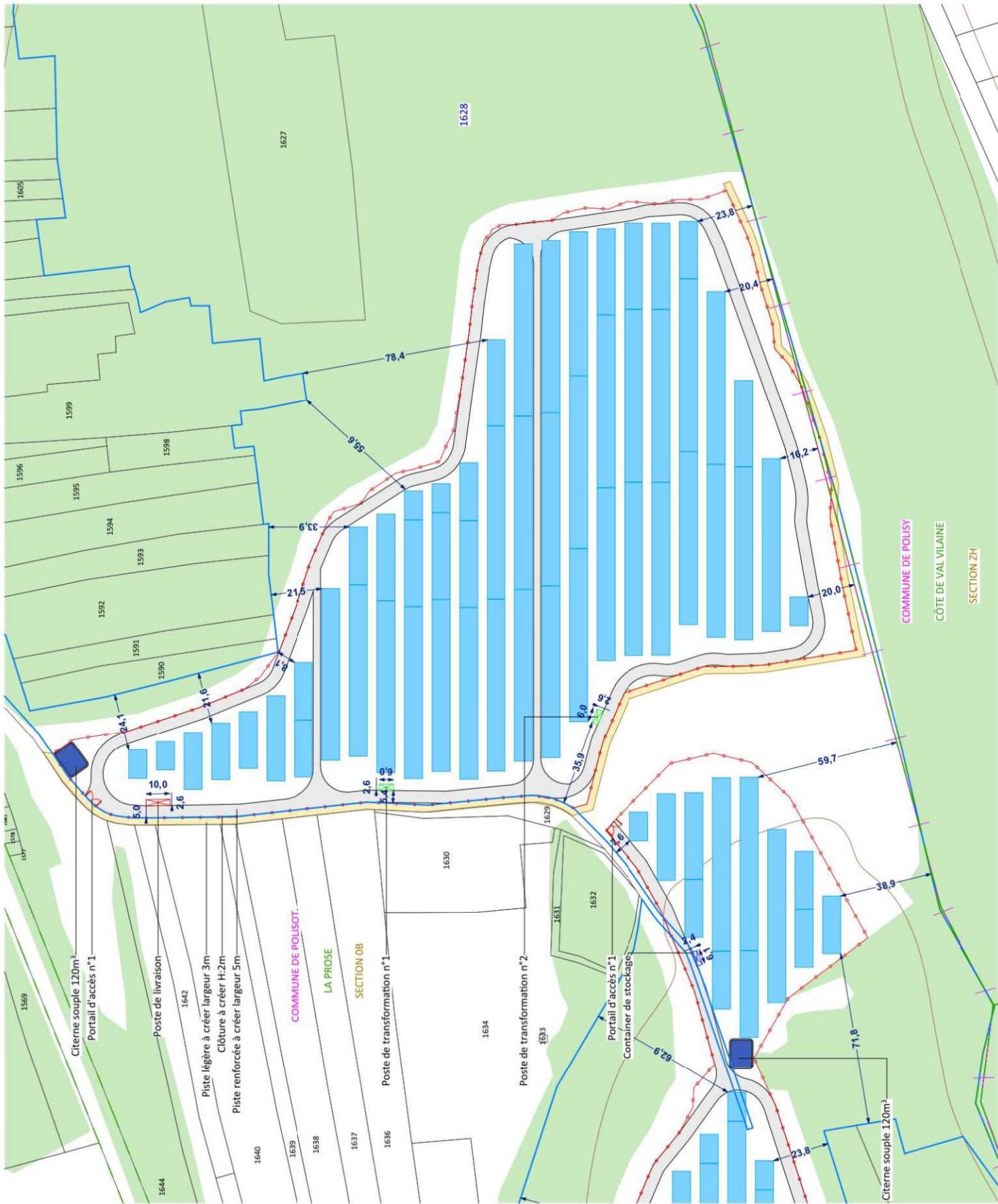


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / info.archi@imx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
AU SOL DE POLISOT
COMMUNE DE POLISOT (10110)

Contenu

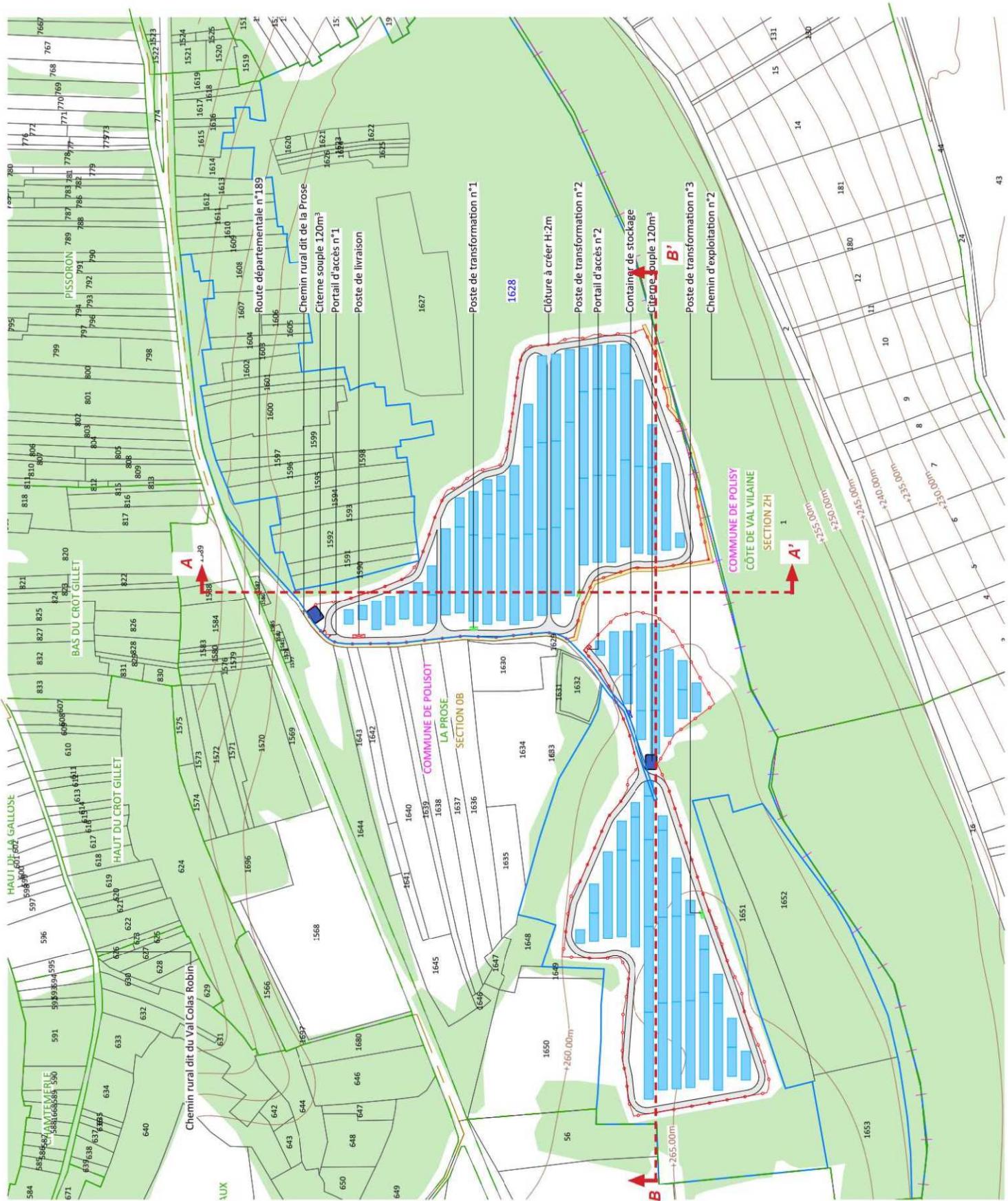
- Plan de Localisation des Coupes AA' et BB'
- Coupe AA' - Etat existant et projeté
- Coupe BB' - Etat existant et projeté
- Coupe d'une structure photovoltaïque
- Coupe d'une structure photovoltaïque avec récupération d'eau
- Plan et Coupe du poste de livraison
- Plan et Coupe du poste de transformation
- Plan et Coupe du container de stockage

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im-in.archi@cmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



PC3 - PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

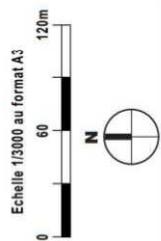


DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
AU SOL DE POLISOT
COMMUNE DE POLISOT (70110)

**PLAN DE LOCALISATION
DES COUPES AA' ET BB'**

Légende

- Structures Photovoltaïques
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Container de stockage
- Clôture à créer
- Citerne souple
- Piste légère
- Foncier concerné par la présente demande
- Limite cadastrale
- Végétation existante
- Courbes de niveau



Architecte

IM IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 63 // archi@imx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

COUPE AA'
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

Légende



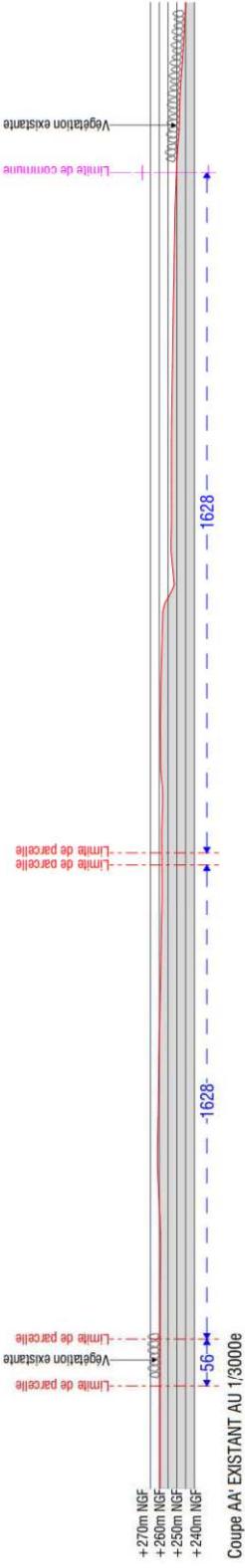
Echelle 1/3000 au format A3
0 60 120m

Echelle 1/100 au format A3
0 20 40m

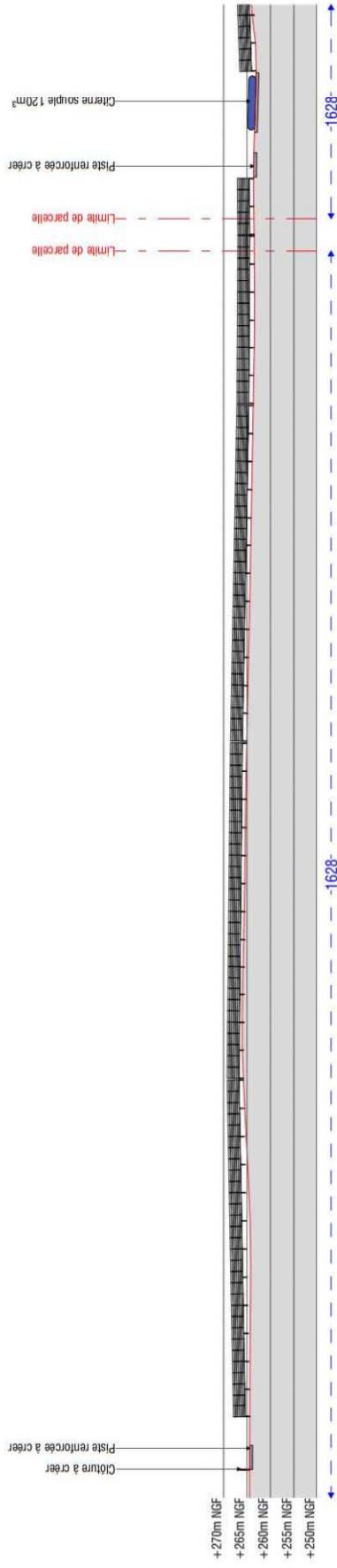
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / info@imarchi.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

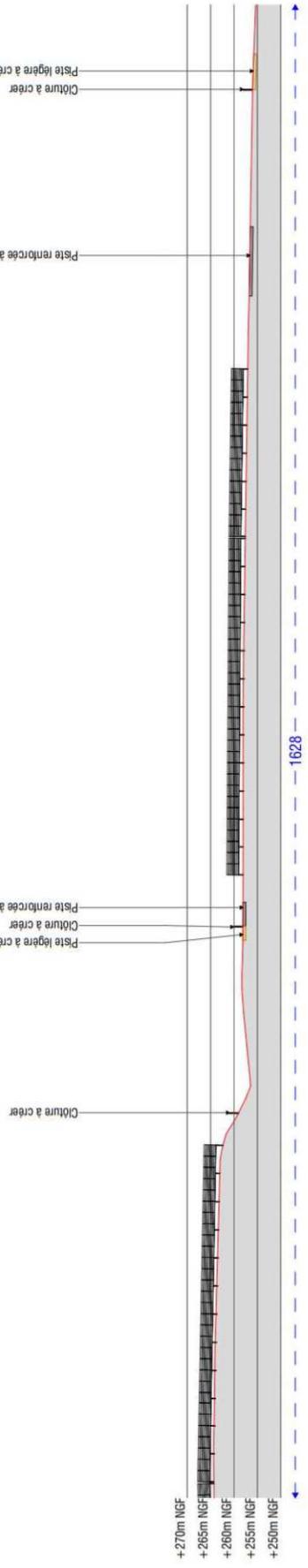
wpd
thin:energy
WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



Coupe AA' PROJET AU 1/3000e



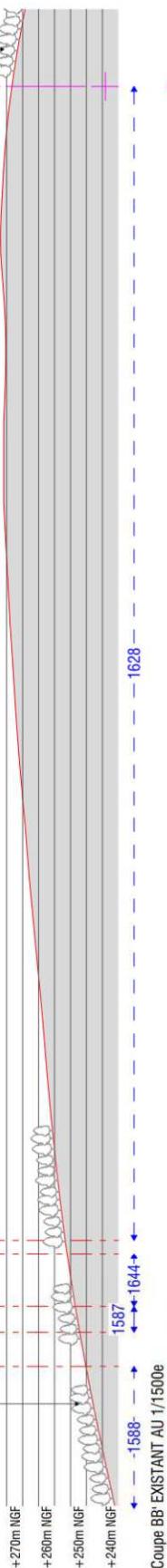
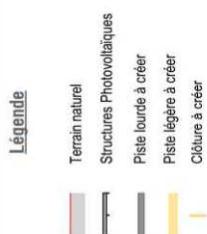
Coupe AA' PROJET AU 1/1000e - ZOOM 1



Coupe AA' PROJET AU 1/1000e - ZOOM 2

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL DE POLISOT
COMMUNE DE POLISOT (10110)

COUPE BB'
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

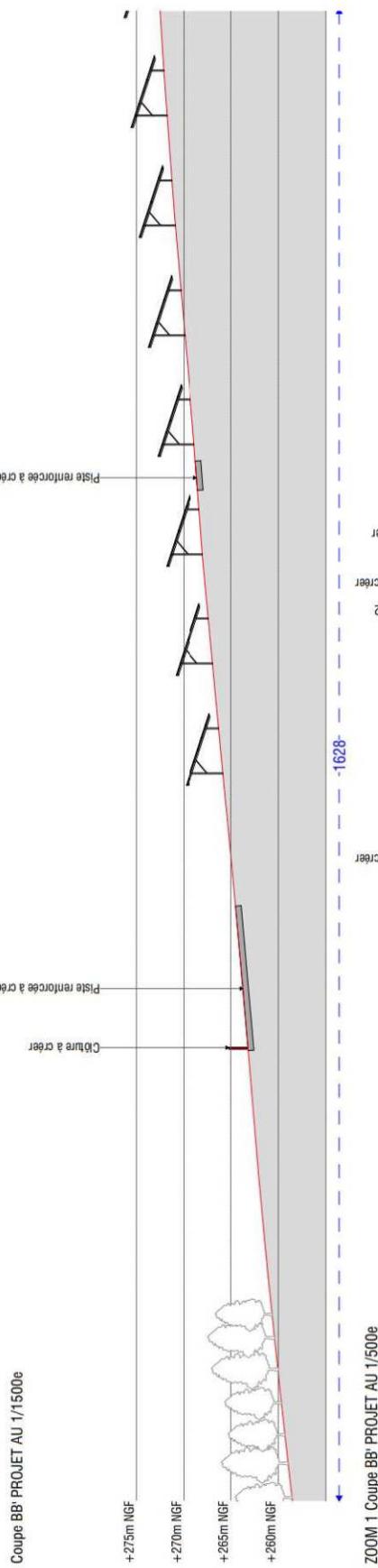


Echelle 1/1500 au format A3

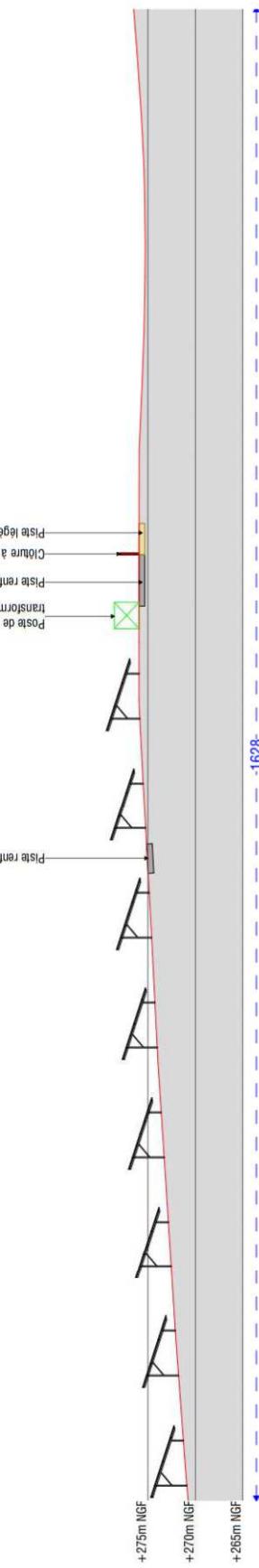
0 10 20m

0 30 60m

Coupe BB' PROJET AU 1/1500e



ZOOM 1 Coupe BB' PROJET AU 1/500e



wpd
thin e energy

WPD SOLAR FRANCE
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL DE POLISOT
COMMUNE DE POLISOT (10110)

COUPE D'UNE STRUCTURE
PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristiques d'une structure photovoltaïque :

Hauteur de 3,48m
Largeur de 7,93 m
Inclinaison de 18 degrés
Largeur projetée au sol de 7,54m
Terrain naturel compris entre +260m et +277m NGF

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront valides par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

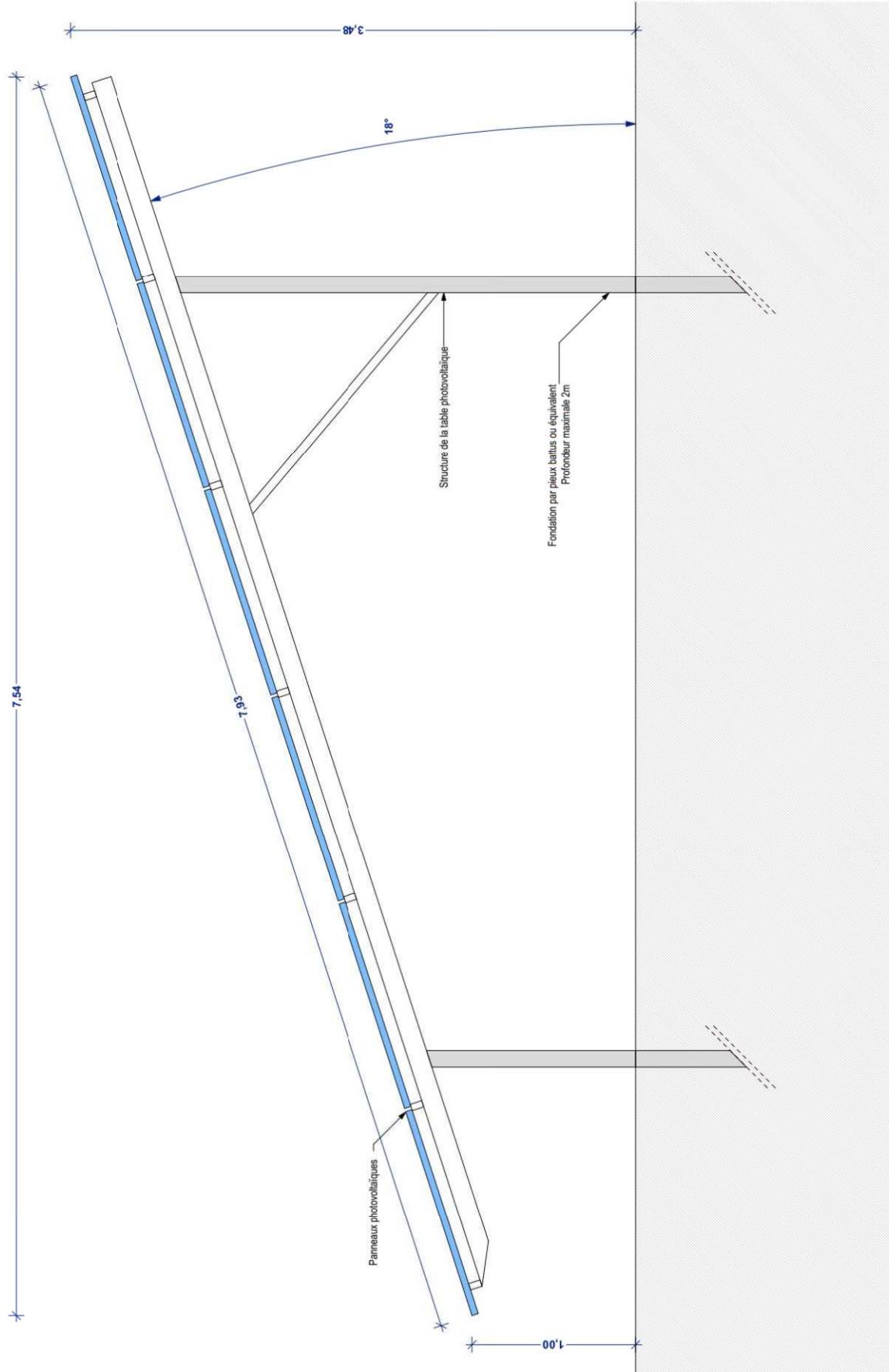
Echelle 1/25 au format A3
0 0,5 1m

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



COUPES D'UN POSTE DE TRANSFORMATION

Légende

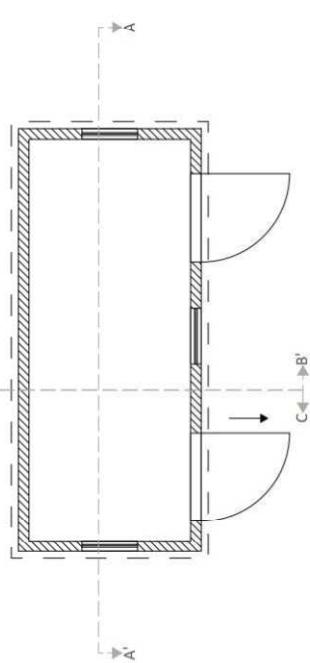
Caractéristiques d'un poste de transformation :

Hauteur de 2,8 m
Longueur de 6,0 m
Largeur de 2,6 m

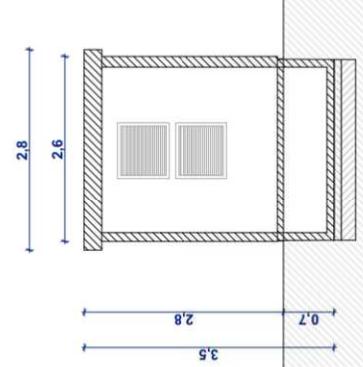
Aspect extérieur:
Enduit ton «gris brun» Ral 7013

C'◀ T ▶ B

A'



Plan de localisation des coupes



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL DE POLISOT
COMMUNE DE POLISOT (10110)

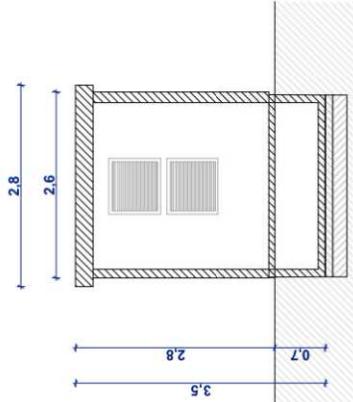
COUPES D'UN POSTE DE
LIVRAISON

Légende

Caractéristique d'un poste de livraison
électrique (PDL) :

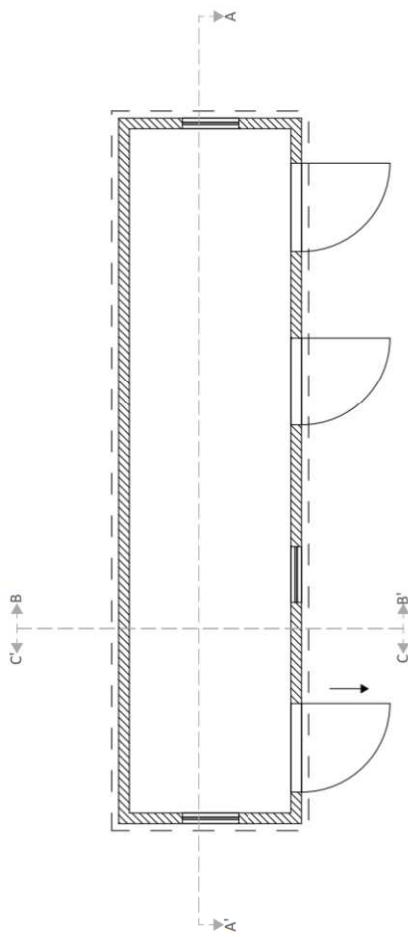
Hauteur de 2,8 m
Longueur de 10,0 m
Largeur de 2,6 m

Aspect extérieur:
Enduit ton « gris brun » Ral 7013

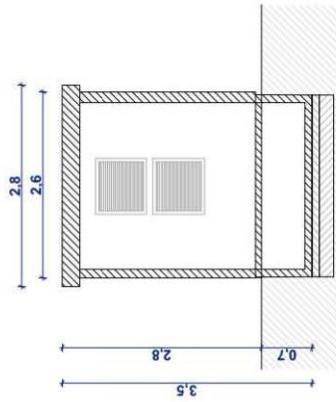


Coupe AA'

Plan de localisation des coupes



Echelle 1/75 au format A3

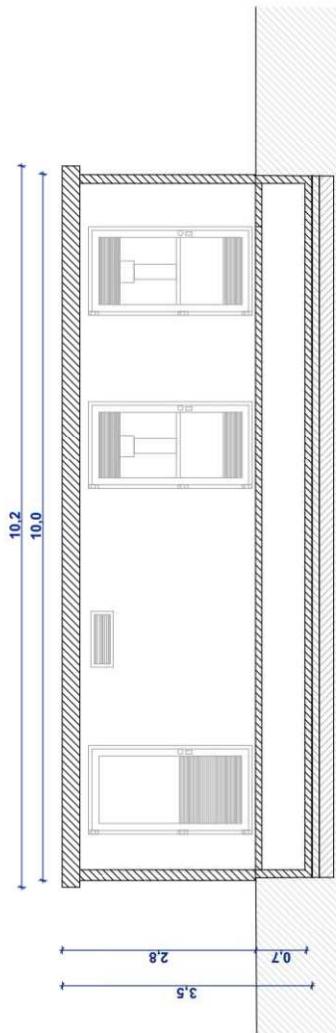


Coupe CC'

Coupe AA'

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / info@imarchi.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Architecte



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
AU SOL DE POLISOT
COMMUNE DE POLISOT (10110)

**COUPES DU CONTAINER
DE STOCKAGE**

Légende

Caractéristiques d'un poste de transformation :

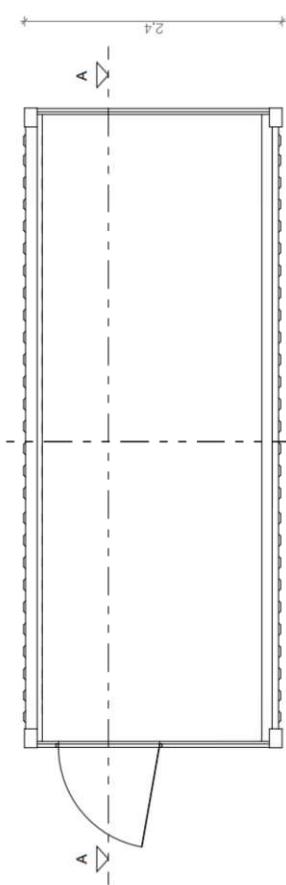
Hauteur de 2,6 m
Longueur de 6,06 m
Largeur de 2,4 m

Aspect extérieur:
Enduit ton «gris brûlé» Ral 7013

C

B

A



Echelle 1/50 au format A3



Plan de localisation des coupes

Coupe BB'

Coupe AA'

Coupe CC'

Conteneur
20 pieds

Conteneur 20 pieds

Conteneur 20 pieds

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
thin e energy
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

PC4 - NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

PC4 – Notice décrivant le terrain et présentant le projet

1. Etat initial du terrain et de ses abords

1.1- Situation géographique

Le projet concerne l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol. Elle se situe à l'Ouest de la commune de Polisot sur la communauté de commune du **Barséquanais en Champagne**, dans le département de l'**Aube** au sein de la région **Grand-Est**.

Les parcelles de 7,84 ha sont localisées à l'Ouest de la commune sur le plateau au lieu-dit *La Prose*, milieu ouvert partiellement en jachère (6,1 ha) et sur une ancienne décharge (1,74 ha), le tout entouré de forêts communales.

1.2 Présentation générale

La commune de Polisot est couverte par un PLU. Afin de permettre et d'encadrer la réalisation de ce projet, la commune a engagé une mise en compatibilité du PLU par déclaration de projet avec un règlement graphique et écrit de zone Npv autorisant les constructions et installations nécessaires à la production d'énergie électrique solaire.

La centrale photovoltaïque est posée sur un plateau à 260m d'altitude « entre vignes et bonnes terres agricoles de plateau ». Le site est entouré de boisements en limite pour la majorité du site ou à proximité.

L'accès au site se fera depuis un chemin communal.

1.3 Sensibilité paysagère

La zone du projet s'inscrit à l'interface entre deux sous-unités paysagères du département de l'Aube. A l'ouest, le Barrois ouvert se caractérise par un plateau très agricole, dans lequel s'insèrent de grandes masses boisées qui délimitent souvent les horizons. A l'est, le Barrois viticole est caractérisé par un plateau entaillé de profondes vallées, la plus importante étant la vallée de la Seine. Les coteaux sont occupés par le vignoble de champagne de la côte des Bar, souvent coiffés d'une masse boisée, tandis que les fonds de vallée sont majoritairement cultivés ou en pâture, et concentrent les routes et villages.

On note la présence de la route départementale RD189 qui longe le site d'étude dans sa partie nord. Les principales zones bâties dans l'aire d'étude sont à plus de 280 m, les bourgs de Polisot et Polisy étant les plus proches. Dix monuments historiques sont présents dans l'aire d'étude éloignée, le plus proche étant situé à plus de 600 m de l'aire d'étude immédiate. Aucun site patrimonial remarquable, site classé ou inscrit, ni Parc Naturel Régional n'est présent dans l'aire d'étude éloignée. En revanche, la zone du projet s'inscrit dans la zone d'engagement du bien UNESCO « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ». Le tourisme est enfin principalement tourné vers l'oenologie, le petit patrimoine local et les activités sportives de randonnée pédestre ou cycliste.

L'analyse des sensibilités a été effectuée sur la base d'une campagne de terrain. Le site étudié étant entouré d'une épaisse ceinture végétale, il est très peu visible de l'extérieur. Les sensibilités sont globalement nulles à très faibles. La zone d'implantation potentielle est très légèrement visible depuis les coteaux situés à l'est de la vallée de la Seine. Depuis ces points hauts, la valeur paysagère est forte, caractéristique des paysages de la côte des Bar. Toutefois, la zone étudiée s'inscrit dans les masses boisées à plus de 2,8 km et reste trop peu visible pour représenter une sensibilité élevée depuis ces sites ponctuels.

Au regard de l'analyse de l'état initial dans l'aire d'étude éloignée, il apparaît ainsi que le **paysage et le patrimoine représentent une sensibilité nulle à très faible vis-à-vis d'un projet photovoltaïque sur la zone d'étude**.

Dans le cadre de la présente demande de permis de construire, une étude d'impact environnemental a été annexée incluant une étude paysagère détaillée tout comme une étude

2. Insertion du projet dans son environnement

2.1- Eléments constitutifs de la centrale photovoltaïque

La vocation agricole du site sera conservée durant l'exploitation et après l'arrêt de la centrale photovoltaïque. Durant son exploitation, l'activité agricole consistera en une activité pastorale ovine. A l'échéance de la période d'exploitation, le parc sera entièrement démonté, les composants réutilisés ou recyclés et les parcelles utilisées seront remises à disposition de leur propriétaire pour une utilisation toujours agricole.

La centrale photovoltaïque sera constituée de structures de panneaux solaires fixes au sol.

Le synoptique ci-dessous a pour objectif de résumer les données principales du projet :

Emprise du projet	Synoptique du projet	
	Emprise cadastrale	20,86 ha
Emprise du projet	Emprise du projet	7,84 ha
	Emprise citée/ré	7,84 ha
	Surface des modules	35 880 m ²
	Surface projetée des modules	34 120 m ²
Surface du projet	Surface de bâtiments techniques	103,2 m ²
	Surface de pistes	10 008 m ²
	Surface de clôture	208 m ²
Energie et Puissance	Puissance installée	7,51 MWc
	Puissance facturée au réseau	6 000 MW
	Production annuelle moyenne estimée	7 850 GWh/an
Tables photovoltaïques	Technologie de modules	Effacial - Cristallin
Raccordement	Configuration des tables	6 modules dans la hauteur, avec une inclinaison de 18,00 °
	Longueur de raccordement	3,8 Km
	Niveau d'injection sur le réseau	HTA
	Type de raccordement	T1 : Antenne
Coactivité agri-photovoltaïque	Nombre de moutons	24 brebis suisses et un bœuf
	Abreuvoirs	1 par site
	Clôtures mobiles	Mises à disposition pour séparer les lots de pâturage
	Barrières mobiles de contention	Barrières de contention mises à disposition pour l'installation d'une zone de contention
	Prairie	Implantation et éensemencement des pâturages adaptées à aux besoins des ovins

Notice décrivant le terrain et présentant le projet

Afin de raccorder la centrale au réseau électrique, seront installés un maximum de 3 postes de transformation électrique et 1 locaux de distribution électrique vers le réseau national. La solution envisagée pour le projet sous réserve du choix retenu par le gestionnaire de réseau, est de se raccorder en plein réseau.

2.2- Autres informations

Le déroulement du chantier envisagé dans le cadre de la construction de la centrale photovoltaïque est détaillé ci-dessous :

1. Préparation du terrain en fonction des caractéristiques du site
 - i. Création et/ou aménagement des voies d'accès
 - ii. Coupe de la végétation ligneuse et dessouchage si nécessaire
 - iii. Terrassement : déblais, remblai, aplanissements limités au strict nécessaire
 - iv. Dépollution si nécessaire
 - v. Déconstruction de structures existantes si nécessaire
2. Installation de la clôture, de la base de vie et de la zone de stockage
3. Création des pistes de circulation du site
4. Réalisation des tranchées et enfouissement des câbles. Mise en attente des câbles et protection des câbles.
5. Installation des fondations des structures (pieu battu, longrine béton, ...)
6. Montage des structures sur les fondations
7. Installation des modules sur les structures
8. Préparation des fondations pour les bâtiments préfabriqués
9. Livraison et installation des bâtiments préfabriqués, des transformateurs, du poste de livraison.
10. Câblage du réseau basse tension et haute tension du site.
11. Installation des équipements de vidéo surveillance du site
12. Travaux de raccordement électrique par gestionnaire réseau
13. Essai des installations électriques du site avant mise en service (hors tension).
14. Inspection de l'installation électrique par le Conseil
15. Mise en service de la centrale et Essais en charge
16. Dépose de la base de vie et re-végétalisation du sol
17. Travaux de finition et payssagers.

Les engins requis pour ce chantier sont des engins de travaux publics classiques (pelleuse, chargeuse, nivelleuse, compacteur...) ainsi qu'une batteuse de pieux. Les modules seront approvisionnés régulièrement par des poids lourds équipés de conteneurs de 40 pieds, de façon à minimiser la surface requise pour le stockage et le risque de dégradation. Une grue sera prévue pour les déchargements et des véhicules légers et camionnettes transporteront le personnel.

2.3- Matériaux et couleurs

Les panneaux photovoltaïques (cellules au silicium cristallin ou cellules à base de couches minces) sont équipés d'un verre trempé transparent de 4 mm et posés sur des structures métalliques légères.

La clôture, les postes de transformation et de livraison seront de couleur gris-brun (RAL 7013).

2.4- Desserte et accès

La circulation dans l'enceinte de la centrale se fera par des pistes dont le choix a été principalement fonction des recommandations du SDIS imposant des pistes de circulation périphériques et pénétrantes carrossables (matériaux type grave, géotextile, 5 m d'emprise). En plus des camions de pompiers, ces pistes faciliteront la circulation éventuelle d'autres poids lourds (semi-remorque, camion-grue, etc.)

Aucune autre livraison et aucun transport supplémentaire ne seront nécessaires. En dehors de la phase de construction qui n'excédera pas 6 mois, le projet ne modifiera pas le flux de véhicules sur la voirie. Lors de la phase d'exploitation, les seules visites sur site se feront par le personnel qualifié pour le contrôle, la maintenance, l'entretien et éventuellement le remplacement de matériels. Les seuls véhicules ainsi susceptibles d'accéder au terrain seront des camionnettes et de façon épisodique.

L'activité d'élevage ovin impliquera quelques déplacements d'engins agricoles pour le déplacement des animaux.

2.5- Intégration paysagère

Grâce au choix du site pour l'emplacement du projet, les impacts bruts du projet sur le paysage et le patrimoine ont été qualifiés de globalement nuls. Ils sont ponctuellement très faibles au droit d'une trouée le long de la RD189 qui permet une vue très furtive sur le projet.

Afin de ne pas impacter cet axe de découverte du territoire (également listé comme itinéraire pour la route de Champagne), une mesure de comblement de la perçee visuelle du projet a été proposée. **Ainsi, aucun impact n'est attendu sur le paysage ou le patrimoine, le projet photovoltaïque étant entièrement masqué par la végétation qui l'entoure.**

Le maintien d'un accès pédestre nord/sud matérialisé en orange sur la pièce PC1 (piste légère), chemin qui fera l'objet d'une **mesure d'accompagnement avec notamment l'installation de panneaux pédagogiques** et balisages afin d'encourager la fréquentation du site.

Également, une étude d'éblouissement a été réalisée en mai 2022 et annexée à l'étude d'impact environnementale. L'étude conclu qu'il n'y a **aucun risque d'éblouissement depuis les points de vue remarquables recommandés notamment par la mission urbanisme de la Mission « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ».**

Au regard des impacts résiduels attendus, le projet photovoltaïque apparaît compatible avec le paysage dans lequel il s'insère. Sa confidentialité montre également qu'il s'articule parfaitement avec les préconisations de la « Chartre méthanisation et photovoltaïque des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » et qu'il n'impactera pas la zone d'engagement du bien UNESCO « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne »

Contenu

Plans des façades et des toitures :

- Des Structures Photovoltaïques
- Du poste de livraison
- Des postes de transformation
- Du container de stockage
- D'une citerne 60m³
- De la clôture
- Du portail

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / info@imarchi.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



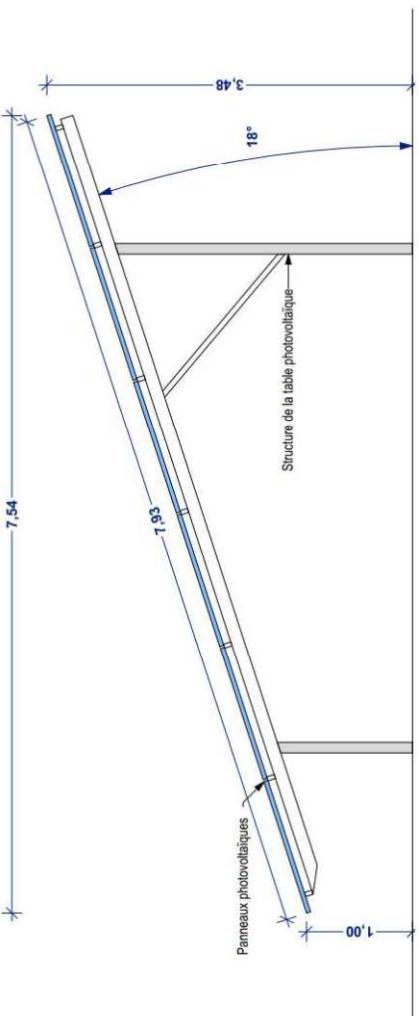
PC5 - PLANS DES FAÇADES ET DES TOITURES

**PLAN MODÈLE
D'UNE STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE**

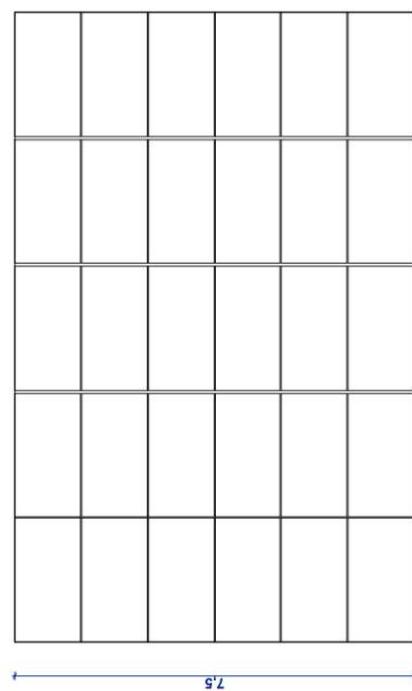
Légende

Caractéristiques d'une structure photovoltaïque :

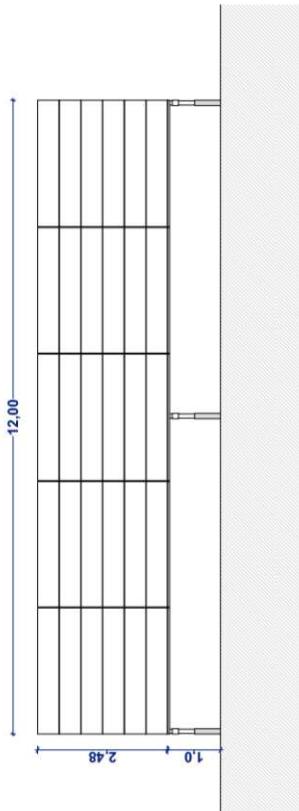
Hauteur de 3,48m
Largeur de 7,93m
Inclinaison de 18 degrés
Terrain naturel compris entre +260m et +277m NGF
Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.



Vue de côté au 1/50ème



Vue de dessus au 1/100ème



Façade Sud au 1/100ème

Echelle 1/50 au format A3
0 1 2 3 4 m

Echelle 1/100 au format A3
0 1 2 3 4 m

Architecte

IM IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@orange.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

wpd
thin e energy

WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

PLAN MODÈLE
DES STRUCTURES PHOTOVOLTAÏQUES

Légende

Caractéristiques d'une structure photovoltaïque :

Hauteur de 3,48m

Largeur de 7,93m

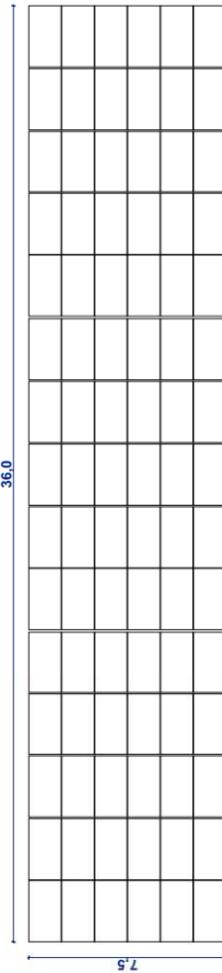
Inclinaison à 18 degrés

Largeur projetée au sol de 7,54m

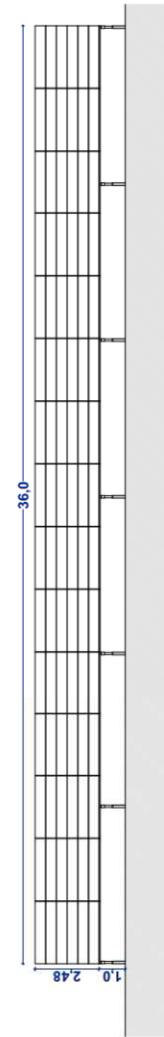
Terrain naturel compris entre

+260m et +277m NGF

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.



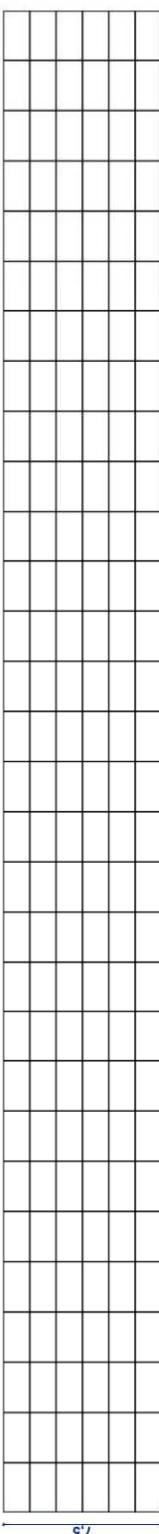
Vue de dessus au 1/200ème



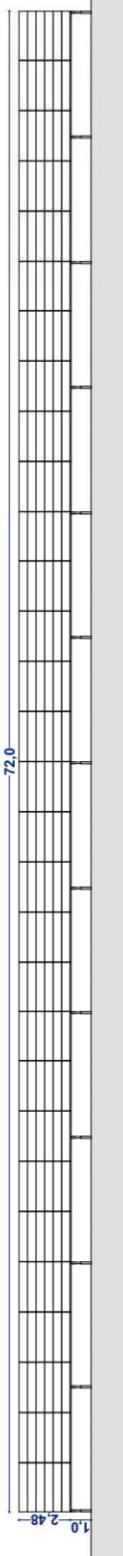
Vue Sud au 1/200ème



Architecte



Vue de dessus au 1/250ème



Vue Sud au 1/250ème

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / info@imarchi.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

WPD
thin:energy
WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL DE POLISOT
COMMUNE DE POLISOT (10110)

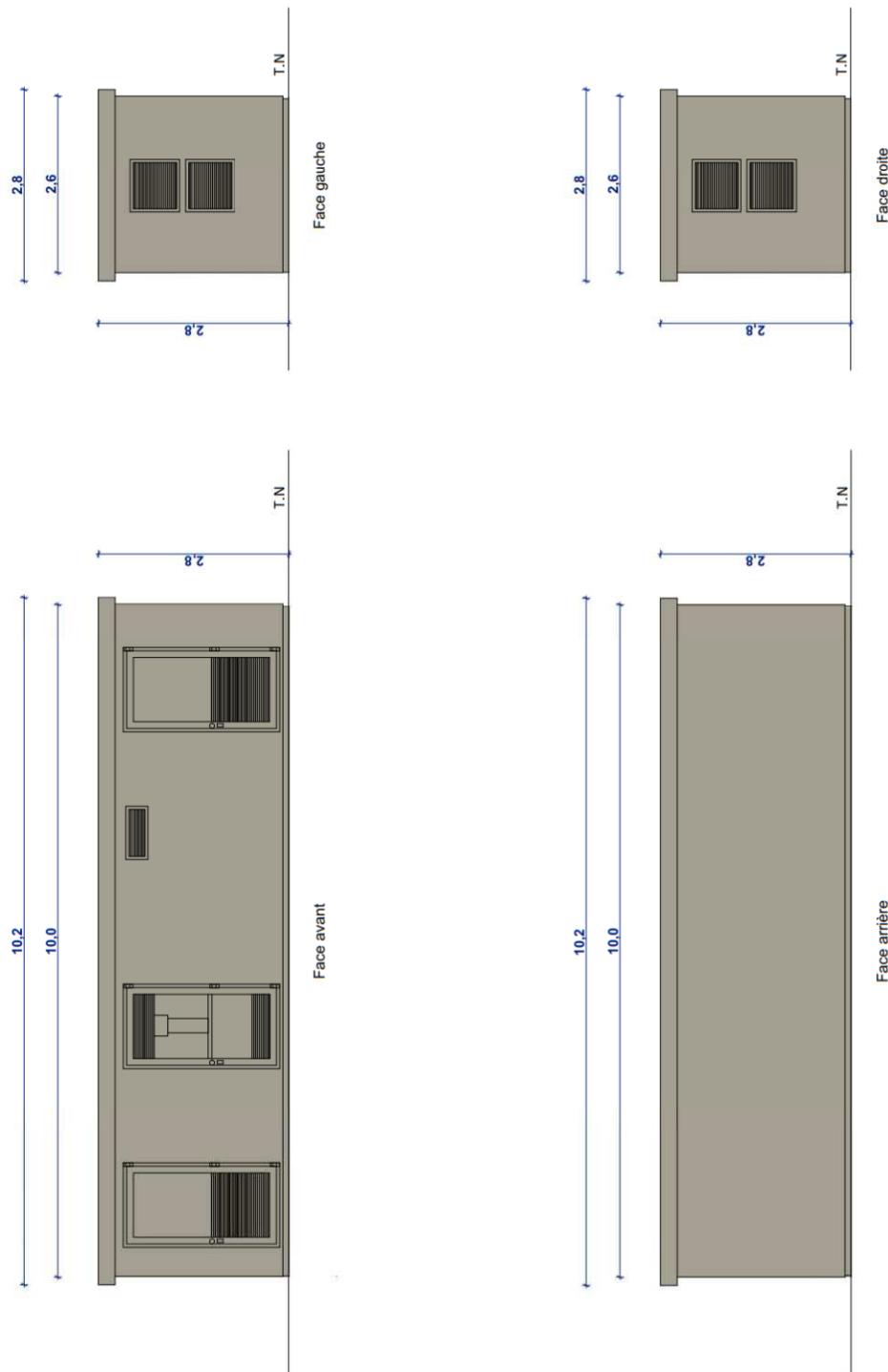
FAÇADES
DU POSTE DE LIVRAISON

Légende

Caractéristique d'un poste de livraison électrique (PDL) :

Hauteur de 2.8 m
Longueur de 10.0 m
Largeur de 2.6 m

Aspect extérieur:
Enduit ton «sgis brun» Ral 7013



Echelle 1/75 au format A3
0 1,5 3m

Architecte

IM IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

wpd
thin e energy

WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

FACADES
DES POSTES DE TRANSFORMATION

Légende
Caractéristiques d'un poste de transformation :

Hauteur de 2.8 m
Longueur de 6.0 m
Largeur de 2.6 m

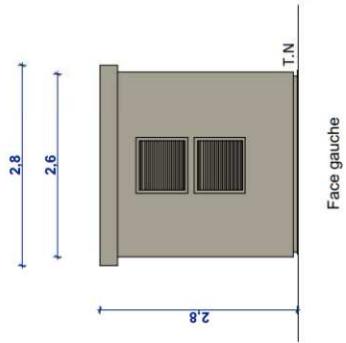
Aspect extérieur:
Ton « gris brun » RAL 7013

Echelle 1/75 au format A3
0 1,5 3m

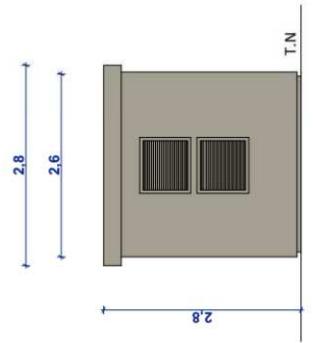
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / info@imarchi.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

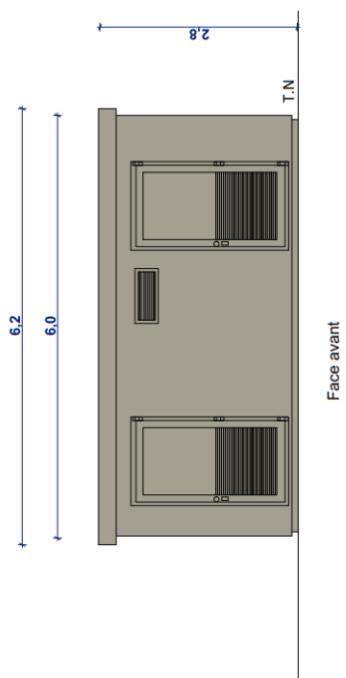

WPD SOLAR FRANCE
thin:energy
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



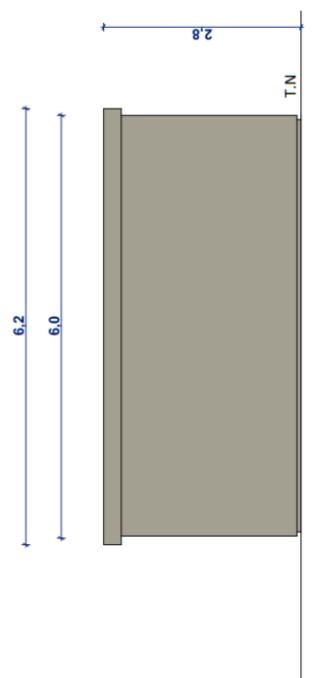
Face gauche



Face droite



Face avant



Face arrière

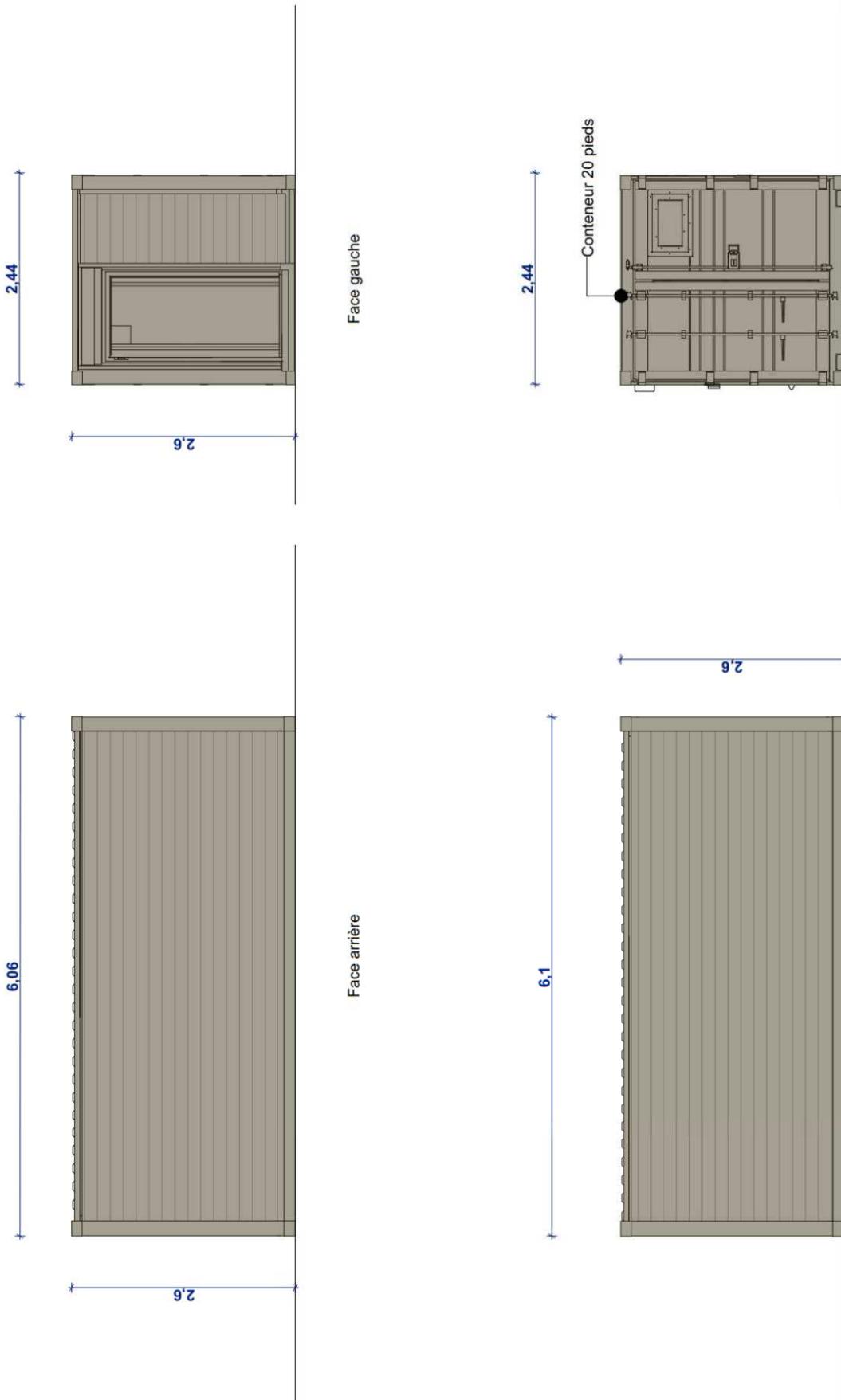
**PLAN MODÈLE
DU CONTAINER DE STOCKAGE**

Légende

Caractéristique du container de stockage :

Hauteur de 2,6 m
Longueur de 6,06 m
Largeur de 2,44 m

Aspect extérieur:
Enduit ton «gris brun» Ral 7013



Echelle 1/50 au format A3
0 1 2m

Architecte

IM IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

wpd
think energy

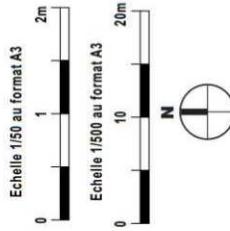
WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL DE POLISOT
COMMUNE DE POLISOT (10110)

PLAN MODÈLE
DU PORTAIL

Légende

- █ Structures Photovoltaïques
- ▢ Poste de transformation
- ▢ Poste de livraison
- ▢ Conteneur de stockage
- █ Citerne souple
- ▢ Clôture avec entrée
- █ Entrée
- █ Piste renforcée à créer
- █ Piste légère

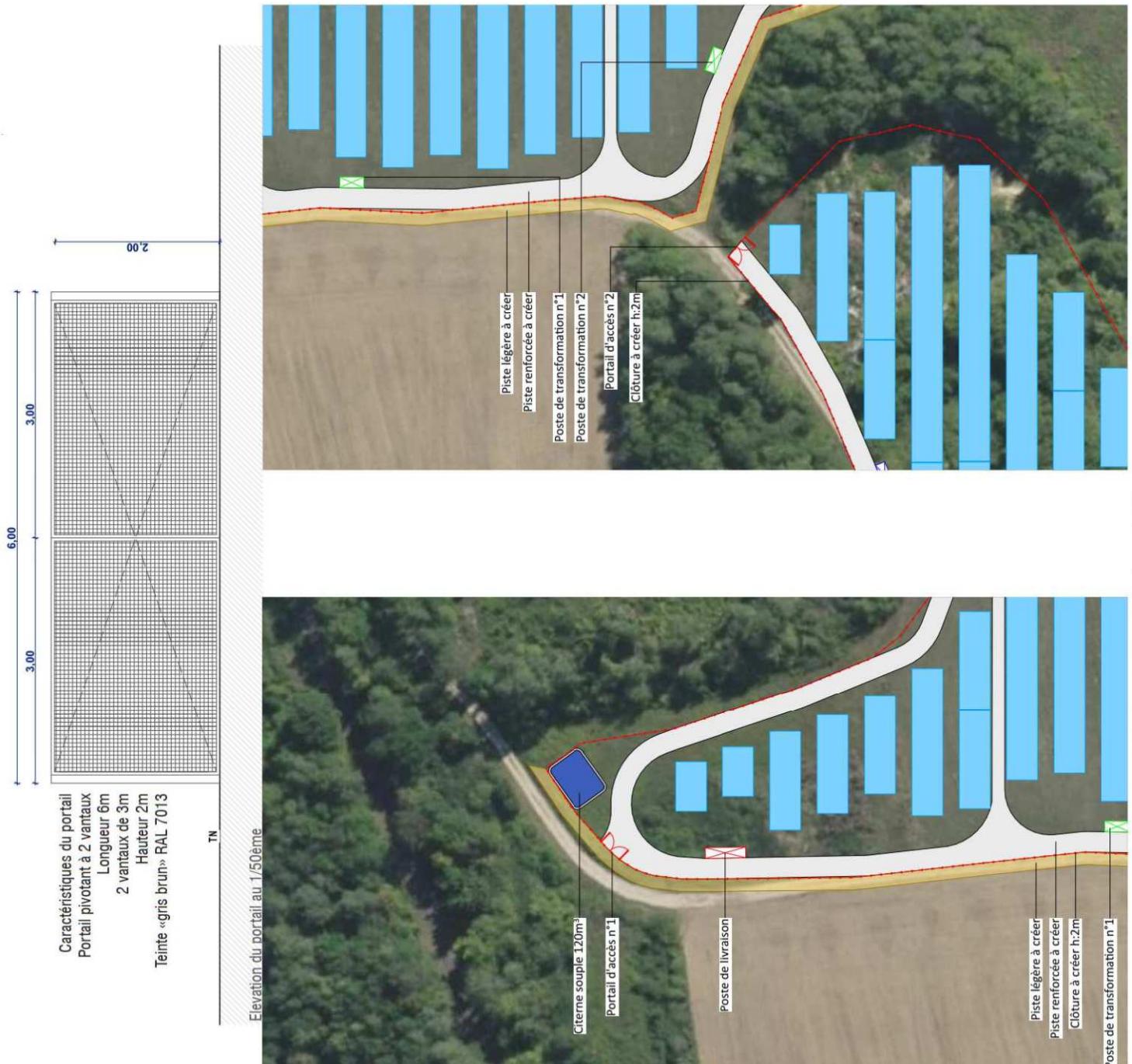


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / info@imarchi.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

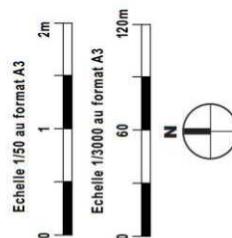
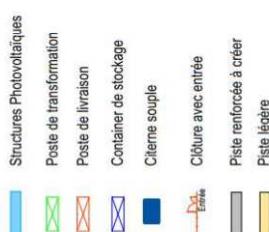


WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



PLAN MODÈLE
DE LA CLÔTURE

Légende



Architecte

IM IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

Caractéristiques de la clôture
Clôture grillagée à maille soudée
Hauteur hors sol 2m
Grillage et poteau
de teinte «gris brun» RAL 7013 Passage de
10x10cm tous les 50m
pour le passage de la faune

Elevation de la clôture au 1/50ème



Localisation de la clôture au 1/3000ème

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
AU SOL DE POLISOT
COMMUNE DE POLISOT (10110)

PLAN MODÈLE
D'UNE CITERNE

Légende

Caractéristiques d'une citerne souple :

Volume : 120m³

Dimensions de la dalle :
Longueur 12,70m
Largeur 9,88m

Dimensions de la citerne :
Longueur 11,70m
Largeur 8,88m
Hauteur 1,60m

Aspect extérieur : Vert mousse RAL 6005

Echelle 1/75 au format A3

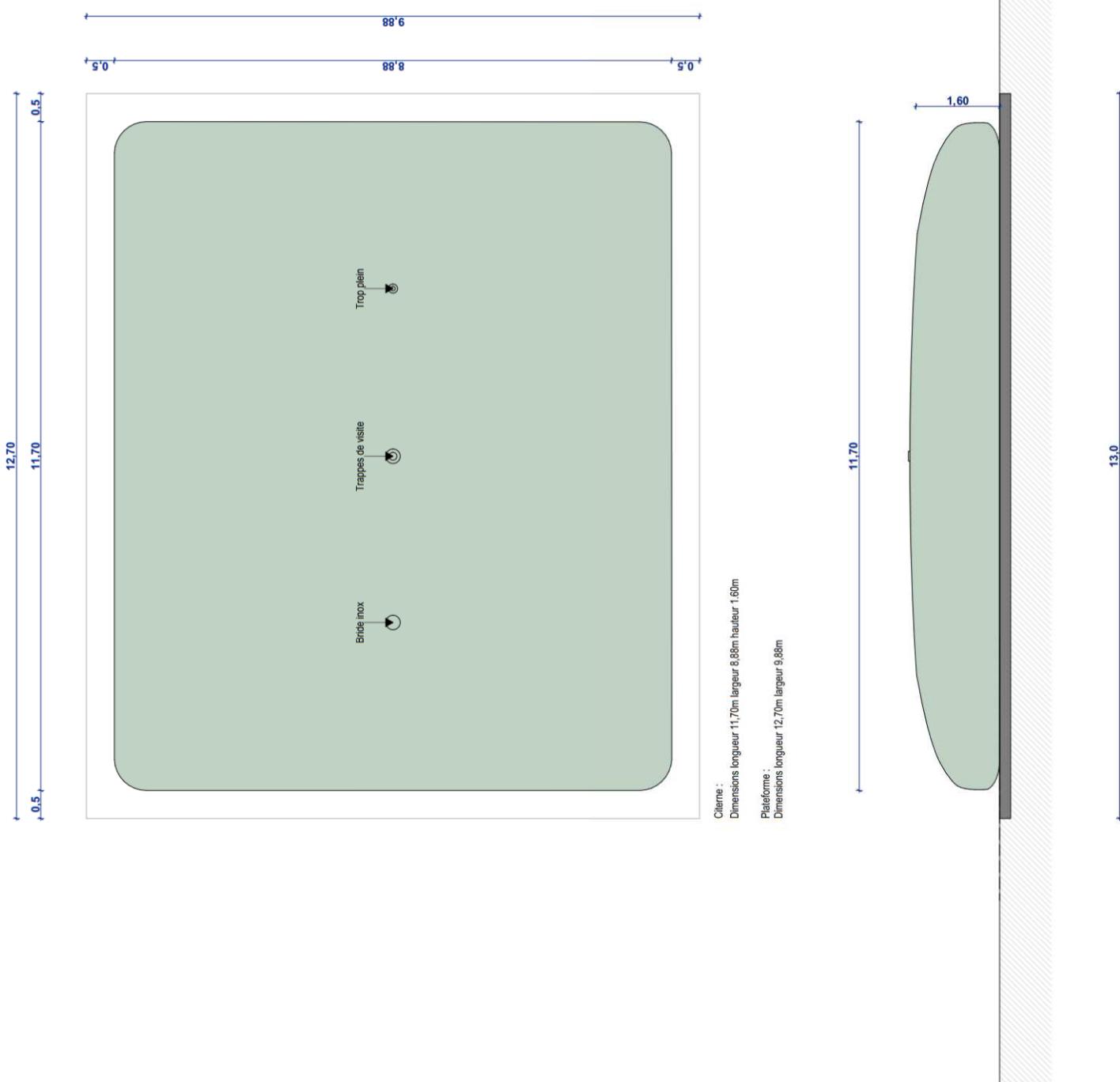


Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / info@imarchi.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
AU SOL DE POLISOT
COMMUNE DE POLISOT (10110)

Légende

Architecte

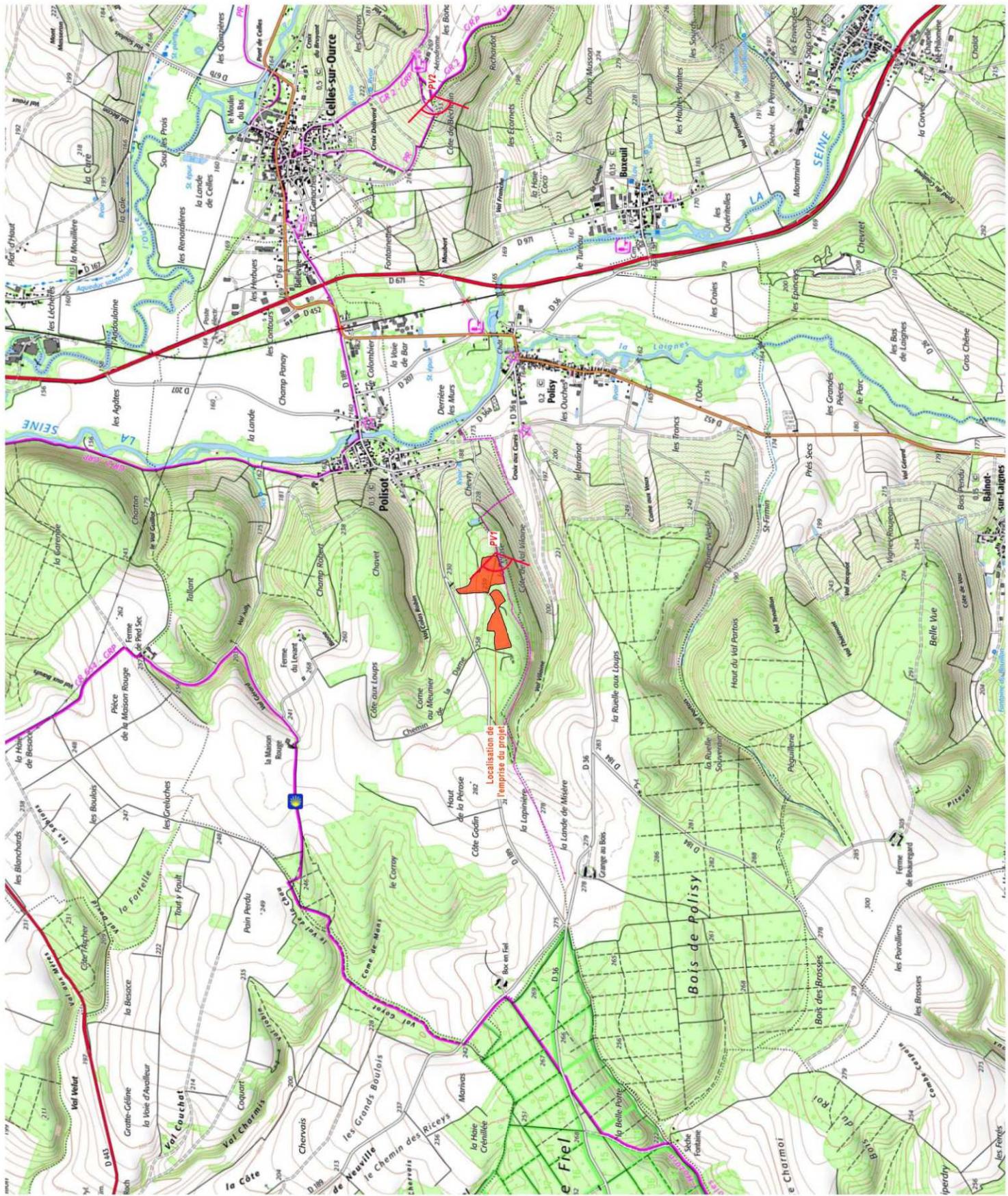
IM IN ARCHITECTURE
21 rue d'Alésia 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



thin e energy
WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

- Plan de localisation des points de vue des photomontages
- Photomontages

PC6 - DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRECIER L'INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
AU SOL DE POLISOT
COMMUNE DE POLISOT (70110)

**PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES**

Légende

- 14 Localisation des points de vue
- Structures Photovoltaïques
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Containe de stockage
- Clémente souple
- Clôture avec entrée
- Piste renforcée à créer
- Piste légère

Echelle 1/4000 au format A3
0 80 160m



N

S

O

E

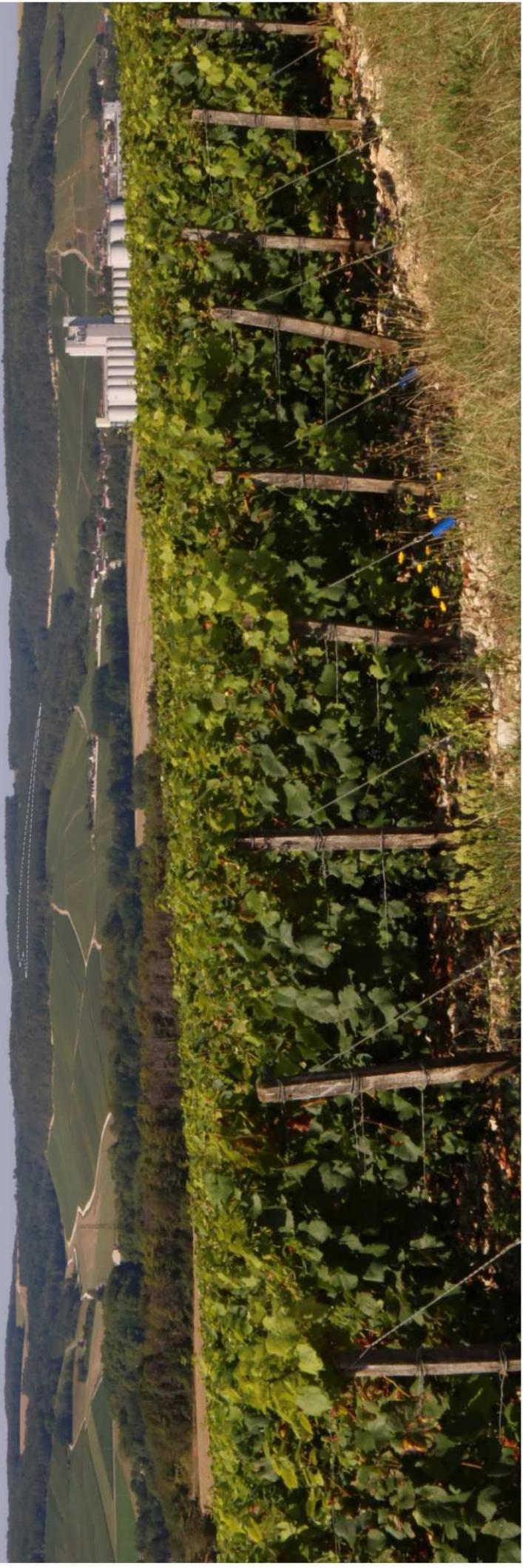
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / mail: archi@omx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



thin e energy
WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



Photomontage n°1 - Vue depuis l'angle sud-est du site en direction de l'ouest



Photomontage n°2 - Vue éloignée depuis les coteaux à l'est du site en direction de l'ouest

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques

- Panoramique

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / info@imarchi.com
SASL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



PC7 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

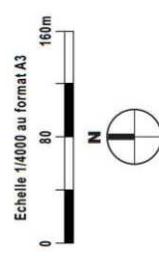


DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
AU SOL DE POLISOT
COMMUNE DE POLISOT (10110)

**PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES**

Légende

- 14 Localisation des points de vue
- Structures Photovoltaïques
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Containier de stockage
- Citerne souple
- Clôture avec entrée
- Piste renforcée à créer
- Piste légère



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / mail: archi@grmz.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



Photographie n°1 - Vue depuis l'angle sud-est du site en direction de l'ouest

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques

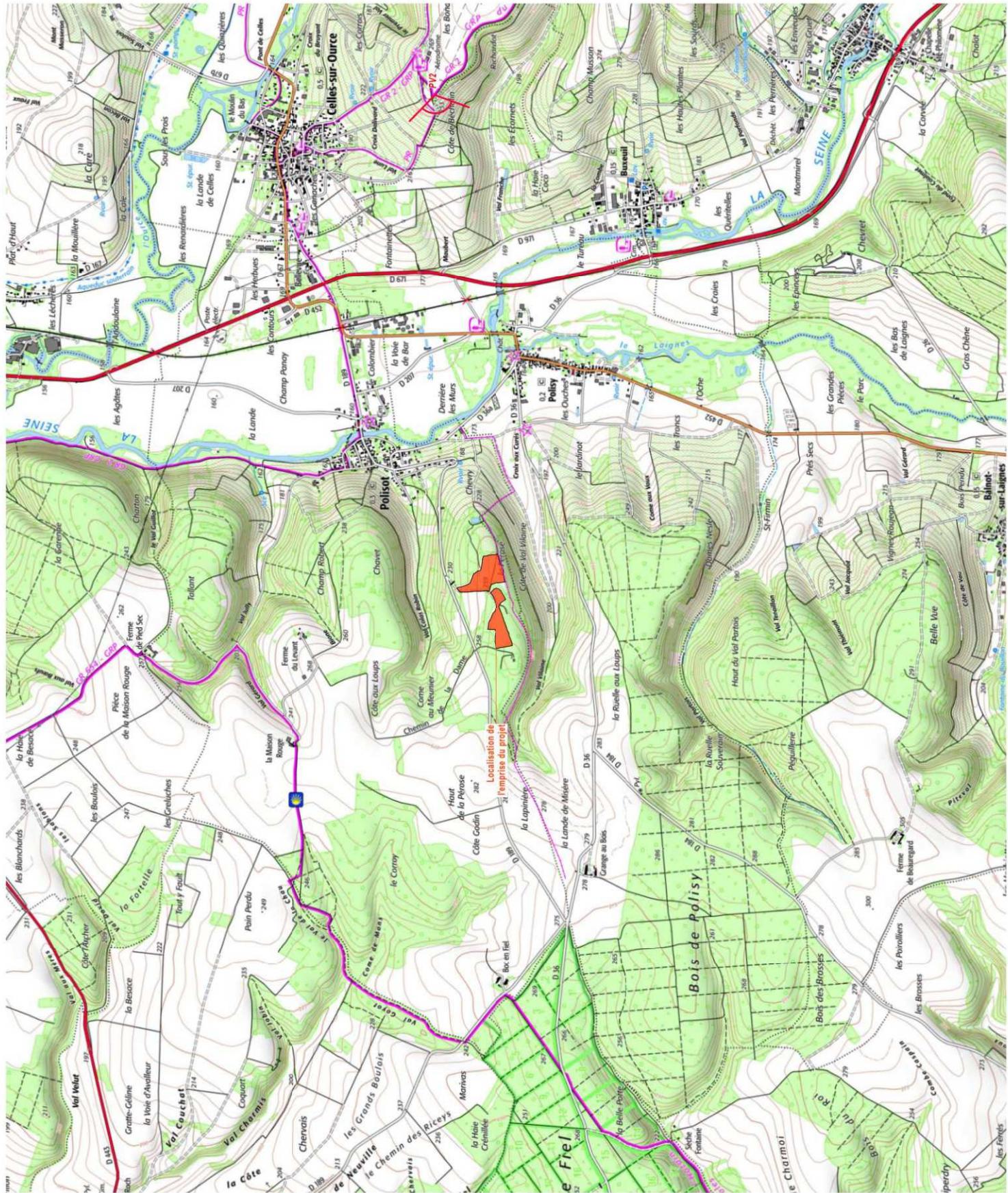
- Panoramique

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / info@imarchi.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



PC8 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE
CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE
AU SOL DE POLISOT
COMMUNE DE POLISOT (70101)

**PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES**

Légende

- 14 Localisation des points de vue
- Structure Photovoltaïques
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Container de stockage
- Citernes souple
- Cloître avec entrée
- Piste renforcée à créer
- Emprise
- Piste légère

Echelle 1/4000 au format A3
0 80 160m



Architecte

IM IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / archi@im-in.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON



Photographie n°2 • Vue éloignée depuis les coteaux à l'est du site en direction de l'ouest

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 / info@imarchi.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS


wpd
think energy
WPD SOLAR FRANCE
14 Bis rue du Chapeau Rouge
21 000 DIJON

PC11 - ÉTUDE D'IMPACT (VOIR DOCUMENT JOINT)